



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'URBANISME, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'AMENAGEMENT DES
TERRITOIRES (MUCTAT)

Région de Kolda
Département de Médina Yoro Foulah
Commune de Badion



PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL 2026 – 2030

Avec l'appui



de :

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLES ET ILLUSTRATIONS.....	5
LISTE DES CARTES, FIGURES ET IMAGES.....	5
INTRODUCTION :	7
PREMIÈRE PARTIE : MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE	9
DEUXIÈME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE	18
TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	60
QUATRIÈME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET MÉCANISME DE SUIVI.....	65
CONCLUSION.....	78

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigle	Signification complète
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Agent de Santé Communautaire
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
BFEM	Brevet de Fin d'Études Moyennes
CA	Compte Administratif
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPC	Classe Préscolaire Communautaire
CPE	Classe Préscolaire à l'Élémentaire
CPN	Consultation Prénatale
CTR	Comité Technique Régional
CTP	Case des Tout-Petits
DAC	Domaine Agricole Communautaire
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
HRP	Hémorragie Rétro-Placentaire
ICP	Infirmier Chef de Poste
IEF	Inspection de l'Éducation et de la Formation
LOADT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des Territoires
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MSAS	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
MUCTAT	Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires
MYF	Médina Yoro Foulah
OCB	Organisations Communautaires de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAI	Plan Annuel d'Investissement
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PDC	Plan de Développement Communal
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PS	Poste de Santé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNA	Régénération Naturelle Assistée
SENELEC	Société Nationale d'Électricité du Sénégal
SND	Stratégie Nationale de Développement
SONAGED	Société Nationale de Gestion Intégrée des Déchets
TBS	Taux Brut de Scolarisation

LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Analyse du profil migratoire de la commune de Badion (source : diagnostic participatif communautaire).....	16
Tableau 2 : Répartition des effectifs dans le secteur de l'enseignement maternel et préscolaire	18
Tableau 3 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement préscolaire	19
Tableau 4 : Répartition des infrastructures du secteur de l'enseignement élémentaire dans la commune de Badion.....	20
Tableau 5 : Indicateurs et situation actuelle du secteur de l'enseignement élémentaire dans la commune	20
Tableau 6 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement élémentaire.....	21
Tableau 7 : Répartition des effectifs dans le secteur de l'enseignement moyen	23
Tableau 8 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement moyen	23
Tableau 9 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement religieux	25
Tableau 10 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'alphabétisation.....	26
Tableau 11 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la formation professionnelle	27
Tableau 12 : Situation épidémiologique de la commune de Badion	29
Tableau 13 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la santé	30
Tableau 14 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'action sociale	30
Tableau 15 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'hydraulique et l'assainissement.....	32
Tableau 16 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la jeunesse, des sports et de la Culture	33
Tableau 17 : : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'urbanisme, de l'habitat et de la gestion du cadre de vie	35
Tableau 18 : Analyse globale du secteur de l'environnement et options d'adaptation aux variabilités climatiques	36
Tableau 19 : Matrice des impacts climatiques	37
Tableau 20 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'agriculture	39
Tableau 21 : Caractéristiques de la commune en matière de sécurité alimentaire et nutritionnel	40
Tableau 22 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'élevage	44
Tableau 23 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la pêche	46
Tableau 24 : Diagnostic participatif communautaire des secteurs du commerce, de l'artisanat dans la commune de Badion.....	48
Tableau 25 : Diagnostic participatif communautaire du secteur de l'électrification et éclairage public ...	51
Tableau 26 : Analyse de la participation des femmes dans l'économie locale	54
Tableau 27 : Diagnostic communautaire participatif de la participation des femmes dans la gouvernance locale.....	55
Tableau 28 : Récapitulatif du budget de la commune de Badion de 2022 à 2024.....	56

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte administrative de la commune de Badion	11
Carte 2 : Carte pédologique de la commune de Badion	12
Carte 3 : Répartition des infrastructures scolaires	18
Carte 4 : Répartition des infrastructures sanitaire.....	27
Carte 5 : Occupation du sol.....	38

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : répartition de la population de la commune de Badion par villages (source : ANSD, RGPH 2023)	14
Graphique 2 : Inventaire des ouvrages hydrauliques de la commune de Badion (source : enquête de terrain, PDC, Octobre 2025)	31
Graphique 3 : Évolution des recettes et dépenses de 2022 à 2024 (Source : CA 2022, 2023 et 2024).....	57
Graphique 4 : Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de 2022 à 2024 (Source : CA 2022, 2023 et 2024).....	58
Graphique 5 : Évolution des recettes et dépenses d'investissement de 2022 à 2024 (Source : CA 2022, 2023 et 2024).....	59

LISTE DES IMAGES

Image 1 : Atelier de lancement du processus d'élaboration du PDC de la commune de Badion (24/09/2025)	9
Image 2 : Diagnostic participatif communautaire (17/10/2025).....	10
Image 3 : Tableau de bord démographique de la commune de Badion (source : ANSD, RGPH 2023) ...	14
Image 4 : Situation sanitaire dans la commune de Badion	28
Image 5 : Taux de couverture en céréale dans la commune de Badion.....	40
Image 6 : Cheptel et ressources pastorales de la commune	44
Image 7 : Caractéristique des secteurs du commerce, de l'artisanat et de la microfinance dans la commune de Badion	47
Image 8 : Couverture de la commune en termes d'infrastructures routières et de communication.....	49
Image 9 : Accès à l'énergie et électrification rurale	50
Image 10 : composition du conseil municipal	52

Introduction :

Le Sénégal a engagé, depuis 2013, une transformation profonde de son action territoriale grâce à la réforme de la décentralisation, dite « Acte III de la Décentralisation ». Cette ambitieuse refonte vise à structurer le pays « ***en territoires viables, compétitifs et résolument tournés vers un développement durable*** ». Pour concrétiser cet objectif, l'accent est mis sur la modernisation de l'aménagement du territoire et sur la territorialisation des politiques publiques comme levier stratégique fondamental. Ces orientations ont induit des changements majeurs dans les mécanismes de gouvernance, notamment en matière de planification du développement, de participation citoyenne et de financement des collectivités territoriales.

Le fondement juridique de cette réforme est la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013, portant code général des collectivités locales, qui a instauré la communalisation intégrale et érigé le Plan de Développement Communal (PDC) en instrument clé de planification et de gestion pour les collectivités. Ce cadre a été récemment renforcé et actualisé par la Loi d'orientation n° 2022-10 du 19 avril 2022 relative au système national de planification et la Loi n° 2021-04 sur l'Orientation pour l'Aménagement et le Développement durable des territoires (LOADT). Ensemble, elles définissent les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PDC, garantissant leur parfaite cohérence avec les orientations nationales.

Ces réformes s'inscrivent désormais dans une perspective stratégique élargie, définie par la « **Vision Sénégal 2050** » qui esquisse les ambitions à long terme du pays, et se concrétisent opérationnellement à travers la **Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029**. Ce nouveau cadre de planification sert de feuille de route pour la transformation structurelle de l'économie et la promotion d'une croissance inclusive et durable. L'esprit de ces réformes promeut une approche intégrée et participative du développement des territoires, en insistant sur la coordination entre les échelons de planification, la prise en compte d'enjeux transversaux (changement climatique, égalité des genres, nutrition, migration) et la participation active des citoyens.

C'est dans ce contexte renouvelé que la commune de Badion, avec l'appui financier de l'AECID, élabore son Plan de Développement Communal (PDC) pour la période 2026-2030. Ce plan ne se contente pas de s'aligner sur les agendas internationaux (ODD 2030, Agenda 2063 de l'Union

Africaine) ; il est surtout conçu pour être le relais territorial direct de la **Vision Sénégal 2050** et de la **SND 2025-2029**. Il s'harmonise ainsi parfaitement avec le nouveau guide de planification du développement territorial, en intégrant les dimensions transversales et les principes du développement durable.

Le PDC de Badion représente donc l'outil de planification local qui traduit concrètement les aspirations de développement de la commune pour les cinq prochaines années, en phase avec la trajectoire nationale.

Le processus d'élaboration de ce plan, coordonné par l'Agence régionale de Développement avec le soutien financier de l'AECID, a suivi une approche participative et inclusive. Une large palette d'acteurs a été mobilisée tout au long du processus, incluant l'autorité administrative et locale, les services techniques départementaux, le Comité technique restreint (CTR), les organisations communautaires de base (OCB) et les personnes ressources de la commune, assurant ainsi une appropriation collective de cette feuille de route stratégique.

PREMIÈRE PARTIE : MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

I. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

1.1. Phase de préparation

La phase de préparation a consisté à jeter les bases institutionnelles et opérationnelles pour un processus efficient et inclusif. Un atelier de lancement officiel, tenu le 24 septembre 2025, a mobilisé le conseil municipal, les services techniques déconcentrés, les partenaires au développement et les représentants de la société civile afin de présenter la démarche, de clarifier les rôles et de susciter un engagement collectif. Cette étape a été suivie par la définition d'un cadre méthodologique rigoureux et l'évaluation précise des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, garantissant ainsi la faisabilité du processus dès son amorçage.



L'opérationnalisation de cette phase s'est concrétisée par la mise en place des structures de pilotage, notamment la commission élargie de planification. La formation des enquêteurs et l'élaboration des outils de collecte ont permis de préparer minutieusement la phase de diagnostic, en s'assurant que tous les acteurs étaient en mesure de remplir efficacement leur mission pour l'élaboration du Plan de Développement Communal de **Badion**.



Image 1 : Atelier de lancement du processus d'élaboration du PDC de la commune de Badion (24/09/2025)

1.2. Phase de diagnostic

La phase de diagnostic a eu pour objectif d'établir un état des lieux complet et partagé du territoire de la commune de Badion. Elle a débuté par une collecte de données intensive, combinant une revue documentaire, des enquêtes de terrain menées par des enquêteurs formés à l'utilisation de l'outil **KoboCollect**. Cette approche méthodique a permis de recueillir des données fiables, à la fois quantitatives et qualitatives, sur les atouts, les contraintes et les dynamiques locales.

Pour garantir l'appropriation par les populations, un diagnostic participatif communautaire a été organisé à travers des ateliers ayant réuni les acteurs clés des différentes zones de la commune. Cette consultation directe a permis de recueillir les besoins, les aspirations et les analyses des citoyens. Les résultats consolidés de ce diagnostic ont ensuite été restitués lors d'un atelier public, favorisant la transparence et validant collectivement l'analyse de la situation de départ, socle essentiel pour la planification stratégique



Image 2 : Diagnostic participatif communautaire (17/10/2025)

1.3. Phase de planification

Sur la base du diagnostic partagé, la phase de planification a transformé les constats en un plan d'actions stratégique ; lors d'un atelier collaboratif, les parties prenantes ont défini une vision commune pour l'avenir de Badion et identifié les axes stratégiques prioritaires qui structureront le développement de la commune, formalisant ainsi un cadre logique d'interventions concrètes et réalistes.

1.4. Phase de validation

La phase de validation a assuré la légitimité et la qualité technique du document final, en soumettant le projet de PDC à l'examen du Comité Technique Régional pour avis de conformité, avant son adoption formelle par le conseil municipal et son approbation définitive par l'autorité administrative, scellant ainsi l'engagement politique et institutionnel autour du plan.

La phase de mise en œuvre est consacrée à la concrétisation des projets identifiés, avec un focus immédiat sur la mobilisation active des ressources financières et techniques auprès des partenaires, et la mise en place d'un cadre de suivi-évaluation pour assurer une gestion transparente et évaluer l'impact des actions sur le développement de Badion.

2.1. Situation Géographique

Toutefois, cette position frontalière s'accompagne de fortes contraintes liées à l'enclavement et à l'éloignement des grands centres urbains. Le mauvais état des infrastructures routières accentue les difficultés d'accessibilité, notamment durant la saison sèche, ce qui freine le développement économique et social de la commune.



2.2.1. Le climat

Le climat de la commune de Badion est de type soudano-guinéen, caractéristique de la région de Kolda, et se divise en deux saisons bien distinctes : une longue saison sèche de novembre à mai et une saison des pluies, ou hivernage, de juin à octobre. Durant la saison humide, les précipitations sont relativement abondantes, avec une moyenne annuelle d'environ 1060 mm, mais elles sont

marquées par une forte irrégularité et une tendance à la baisse, un phénomène lié aux changements climatiques qui affecte directement le calendrier et les rendements agricoles.

Les températures y sont élevées presque toute l'année, avec des moyennes oscillantes entre 25°C et 33°C. La période la plus chaude se situe de mars à mai, juste avant l'arrivée des pluies, où les températures peuvent fréquemment dépasser les 40°C. Cette chaleur excessive, combinée à une forte humidité durant l'hivernage, crée des conditions parfois éprouvantes pour les populations et le bétail, et favorise la prolifération de certaines maladies.

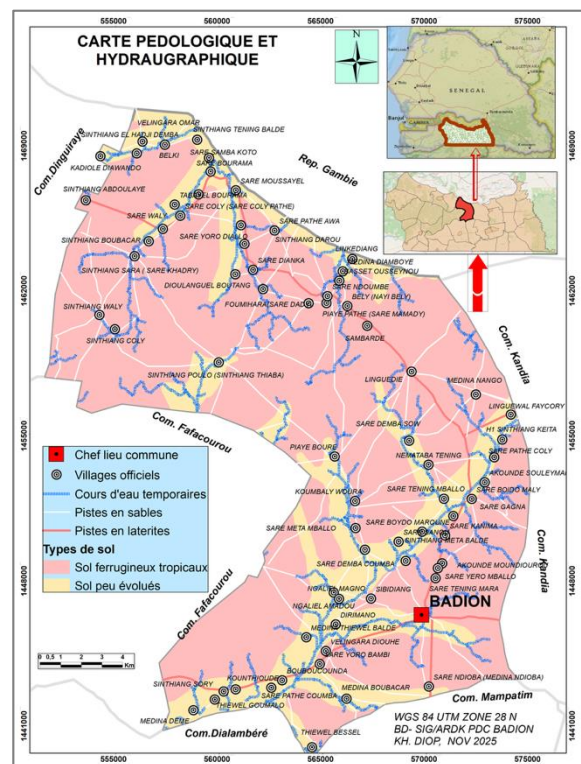
2.2.2. Les sols

Les sols de la commune de Badion sont majoritairement de type ferrugineux tropicaux, reposant sur un substrat de grès sablo-argileux du Continental Terminal. Ces sols, souvent de couleur ocre ou rougeâtre, présentent une fertilité variable mais sont généralement pauvres en phosphore et en potassium. On y distingue les terres de plateau, propices aux cultures pluviales comme le mil, le maïs, le sorgho et l'arachide, qui constituent l'essentiel des surfaces cultivées.

Dans les bas-fonds et le long des vallées inondables, on rencontre des sols hydromorphes, plus argileux et riches en matière organique. Ces derniers offrent un potentiel intéressant pour la riziculture et les cultures de contre-saison comme le maraîchage. Cependant, ces sols sont fragiles et très vulnérables à l'érosion hydrique, un phénomène accentué par les pratiques de déforestation, les feux de brousse et l'irrégularité des pluies, entraînant une dégradation progressive de leur fertilité.

2.2.3. La végétation

La végétation originelle de Badion est celle de la savane arborée et de la forêt claire sèche, caractéristiques de la Haute-Casamance. Le paysage est dominé par des espèces végétales adaptées au climat local telles que le caïllédrat (*Khaya senegalensis*), le karité (*Vitellaria paradoxa*), le



Carte 2 : Carte pédologique de la commune de Badion

né (*Parkia biglobosa*) et diverses espèces d'acacias. Cette végétation joue un rôle crucial en fournissant du bois d'œuvre et de chauffe, des produits forestiers non ligneux (fruits, plantes médicinales) et du fourrage pour le bétail.

Toutefois, ce couvert végétal subit une forte pression anthropique. La coupe abusive de bois pour l'énergie et le charbon, le défrichement pour l'extension des surfaces agricoles et les feux de brousse récurrents entraînent une dégradation alarmante de l'environnement et une perte de la biodiversité. Entre 1987 et 2018, le département de Médina Yoro Foulah a perdu près de 20% de sa superficie végétale, illustrant l'ampleur du recul de la forêt qui accentue l'érosion des sols et perturbe les équilibres écologiques.

2.2.4. L'hydrographie

Le réseau hydrographique de la commune est principalement constitué d'un maillage de cours d'eau temporaires et de vallées inondables (marigots) qui se remplissent durant la saison des pluies. Ces ressources en eau de surface, bien qu'essentielles pour l'agriculture, l'élevage et la pêche artisanale saisonnière, sont éphémères et leur tarissement est de plus en plus précoce, souvent dès la fin du mois de novembre. L'absence d'ouvrages de retenue d'eau, comme des barrages ou des seuils d'épandage, limite fortement la capacité de la commune à exploiter ce potentiel hydraulique pour développer des cultures de contre-saison et sécuriser l'approvisionnement en eau du bétail tout au long de l'année.

2.3. Milieu humain

Selon les données du **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2023)** de l'ANSD, la commune de Badion compte **17 878 habitants**, contre **12 584 habitants en 2013**, soit une augmentation de plus de **5 200 habitants** en dix ans, traduisant une croissance démographique soutenue. Cette population est majoritairement répartie dans des villages et hameaux à caractère rural, avec une concentration relative autour du chef-lieu communal et de quelques localités structurantes. La densité moyenne est estimée à environ **57 habitants par km²**, ce qui confirme un peuplement rural dispersé, typique de la zone de Haute-Casamance.

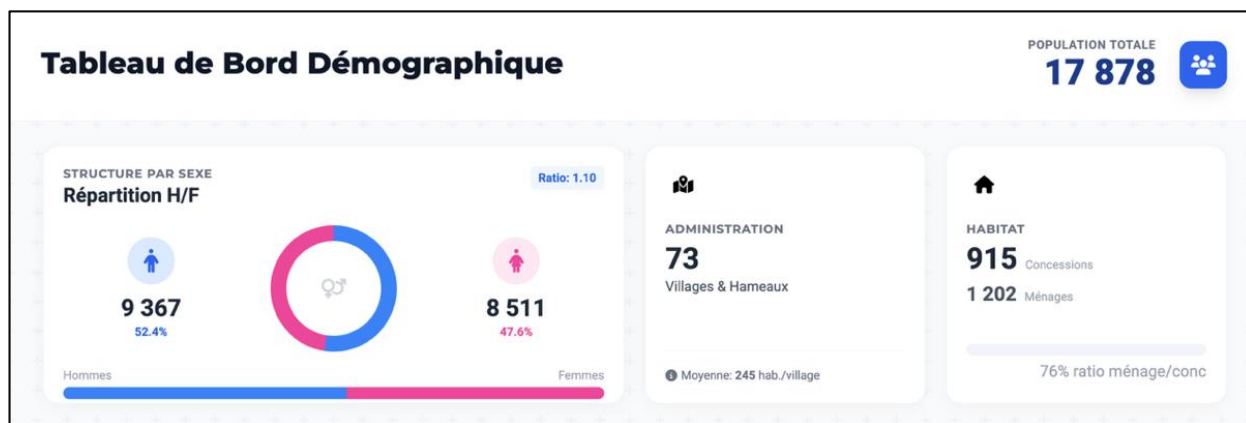
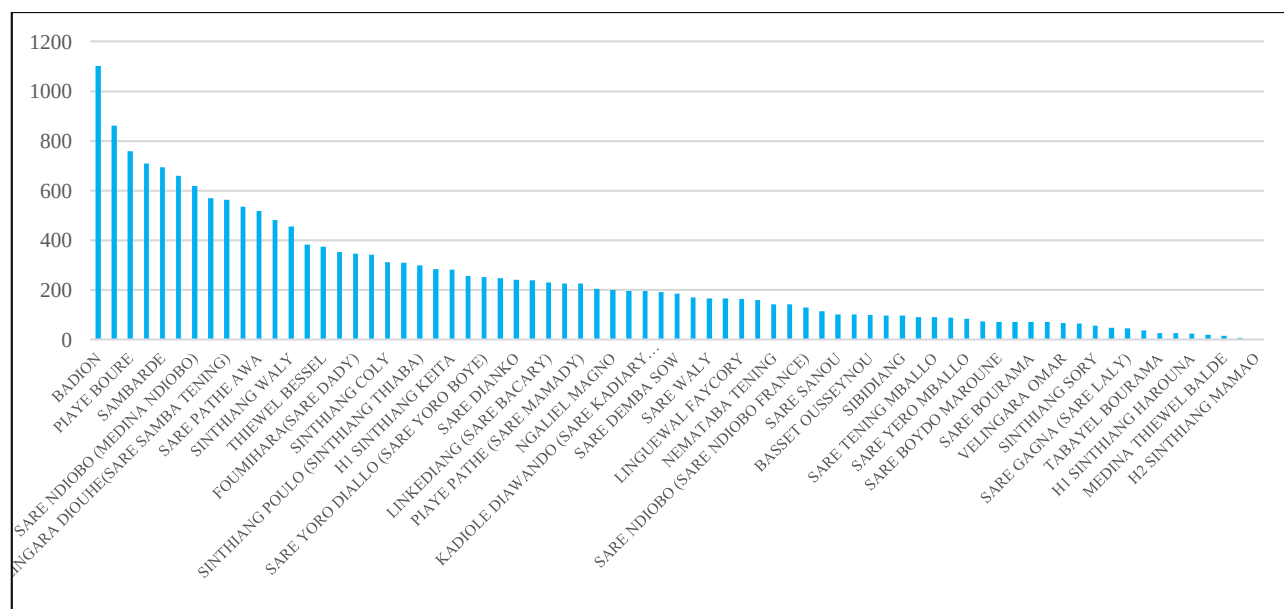


Image 3 : Tableau de bord démographique de la commune de Badion (source : ANSD, RGPH 2023)

La répartition spatiale de la population présente de fortes disparités internes. Certains villages concentrent plusieurs centaines d'habitants (Badion), tandis que d'autres localités restent faiblement peuplées et parfois éloignées des services administratifs, sanitaires et éducatifs. Cette dispersion de l'habitat complique l'accès aux infrastructures de base et renchérit les coûts d'investissement public, notamment pour l'éducation, la santé, l'hydraulique et l'assainissement. Elle constitue ainsi un enjeu majeur pour la planification territoriale et l'équité dans la fourniture des services sociaux.



Graphique 1 : répartition de la population de la commune de Badion par villages (source : ANSD, RGPH 2023)

Sur le plan démographique, la population de Badion est marquée par une **structure très jeune**. À l'instar des tendances nationales, près de **la moitié de la population a moins de 19 ans**, ce qui se

traduit par une forte proportion d'enfants et de jeunes en âge scolaire. Cette configuration démographique exerce une pression importante sur les infrastructures éducatives et sanitaires existantes, tout en représentant un potentiel significatif de main-d'œuvre pour le développement économique futur, à condition que des investissements adéquats soient réalisés en matière de formation et d'emploi.

Enfin, la répartition effective de la population est influencée par des **dynamiques migratoires importantes**, notamment la migration saisonnière et transfrontalière vers la Gambie, ainsi que l'exode rural des jeunes vers Kolda, Dakar et d'autres centres urbains. Ces mouvements, souvent liés aux activités agricoles, commerciales ou à la recherche d'emploi et de formation, entraînent des déplacements saisonniers de la population active et affectent l'organisation des ménages. Ils ont un impact direct sur la disponibilité de la main-d'œuvre locale et doivent être pris en compte dans les politiques communales de développement et de planification sociale.

2.3.1. Mouvements Migratoires

L'analyse des flux migratoires dans la commune de Badion révèle des dynamiques complexes qui façonnent profondément son profil socio-économique. Située en zone frontalière, la commune est le théâtre de trois types de mouvements de population distincts mais interconnectés : une migration transfrontalière intense, une migration saisonnière qui y est souvent liée, et un exode rural préoccupant. Ces flux sont principalement dictés par la position géographique de la commune et les contraintes de son économie locale, dessinant un tableau où les opportunités de mobilité coexistent avec des défis majeurs pour le développement du territoire.

La migration transfrontalière constitue la caractéristique la plus marquante de la mobilité à Badion. La proximité immédiate avec la Gambie a créé un espace d'échanges permanents, favorisant une mobilité circulaire intense. Ce va-et-vient constant n'est pas seulement le fait de voyageurs, mais aussi de commerçants et de travailleurs qui profitent des opportunités économiques de part et d'autre d'une frontière poreuse. Cette dynamique est renforcée par une migration saisonnière, elle aussi majoritairement transfrontalière, directement liée au calendrier agricole et à la recherche d'opportunités économiques périodiques. Pour de nombreuses familles, cette mobilité saisonnière représente une stratégie de diversification des revenus et un moyen de faire face à la période de soudure.

Tableau 1 : Analyse du profil migratoire de la commune de Badion (source : diagnostic participatif communautaire)

Critères	Situation actuelle (analyse)	Actions / pistes de solutions
Types de flux migratoires	La commune de Badion connaît une pluralité de flux migratoires liés à sa position frontalière, à la structure de son économie et aux opportunités externes. Ces flux sont à la fois transfrontaliers, saisonniers, internes et internationaux, et concernent principalement les jeunes et les actifs.	Intégrer la migration comme une dimension transversale de la planification communale (économie, emploi, sécurité, gouvernance territoriale).
Migration transfrontalière et pendulaire (	La proximité immédiate avec la Gambie favorise une forte mobilité circulaire quotidienne ou hebdomadaire, notamment pour les activités commerciales. La commune accueille également des populations étrangères (Gambiens, Nigériens, Guinéens) ainsi que des transhumants, ce qui accentue la pression sur les ressources naturelles.	Renforcer la coopération transfrontalière locale ; améliorer le contrôle et la gestion concertée des ressources naturelles ; matérialiser les limites communales et frontalières.
Migration saisonnière de main-d'œuvre	Une partie importante de la population active migre de façon saisonnière vers la Guinée-Bissau, notamment durant la campagne de l'anacarde, à la recherche de revenus temporaires. Cette migration est une stratégie de survie face à la faiblesse des opportunités économiques locales.	Développer des activités génératrices de revenus locales (agriculture de contre-saison, transformation, élevage) afin de réduire la dépendance à la migration saisonnière.
Nouvelles dynamiques migratoires	On observe une montée de la migration juvénile et de la migration clandestine, souvent motivées par le chômage, le manque de formation professionnelle et les aspirations à une meilleure qualité de vie.	Mettre en place des programmes d'insertion socio-économique des jeunes (formation professionnelle, entrepreneuriat, accompagnement à l'emploi).
Exode rural interne	Les jeunes quittent massivement la commune pour les centres urbains, principalement Kolda, Dakar et Saint-Louis (Gandiol), pour les études, le commerce, le maraîchage, la maçonnerie ou le gardiennage. Cet exode entraîne une diminution de la main-d'œuvre agricole locale.	Améliorer l'attractivité économique de la commune ; renforcer l'offre éducative et de formation ; soutenir l'emploi local des jeunes.
Migration internationale	Des ressortissants de Badion migrent vers l'Europe (principalement Espagne, Italie, France) et vers certains pays africains (Gambie, Guinée, Gabon). Cette migration repose souvent sur des réseaux informels et comporte des risques élevés.	Mettre en place des mécanismes d'information et de sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière ; valoriser les opportunités locales.

Causes principales	Les migrations sont principalement motivées par la recherche d'emploi et de revenus, les études, les contraintes agricoles (irrégularité climatique) et le manque d'opportunités économiques locales.	Renforcer la résilience économique locale et l'accès à l'éducation, à la formation et au financement.
Impacts positifs	Les migrants et la diaspora contribuent au développement local à travers des investissements communautaires : construction de mosquées, clôture de cimetières, salles de classe, poste de santé, mini-forage, appui en matériaux de construction. Certains migrants de retour sont impliqués dans la gouvernance locale (membres du Conseil municipal).	Créer et structurer une association de la diaspora ; renforcer l'association des migrants de retour ; promouvoir le jumelage et le réseautage pour canaliser les investissements.
Impacts négatifs	La migration accentue certains problèmes : conflits agriculteurs-éleveurs liés à la transhumance, destruction des cultures, trafic de bois, vol de bétail, pression accrue sur les ressources naturelles et insécurité.	Renforcer la sécurité (poste de gendarmerie, police, Eaux et Forêts) ; aménager des parcours de bétail ; promouvoir une gestion durable des ressources naturelles ; accompagner les migrants de retour dans des projets productifs.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

Parallèlement à ces flux transfrontaliers, la commune de Badion est confrontée à un exode rural significatif qui touche principalement sa jeunesse. Attirés par la promesse de meilleures opportunités d'éducation et d'emploi, les jeunes quittent leurs villages pour les grands centres urbains du Sénégal, notamment la capitale régionale Kolda et la métropole nationale, Dakar. Ce départ des forces vives de la commune n'est pas sans conséquences, car il engendre un impact direct et négatif sur la main-d'œuvre locale, en particulier dans le secteur agricole qui constitue le pilier de l'économie.

DEUXIÈME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

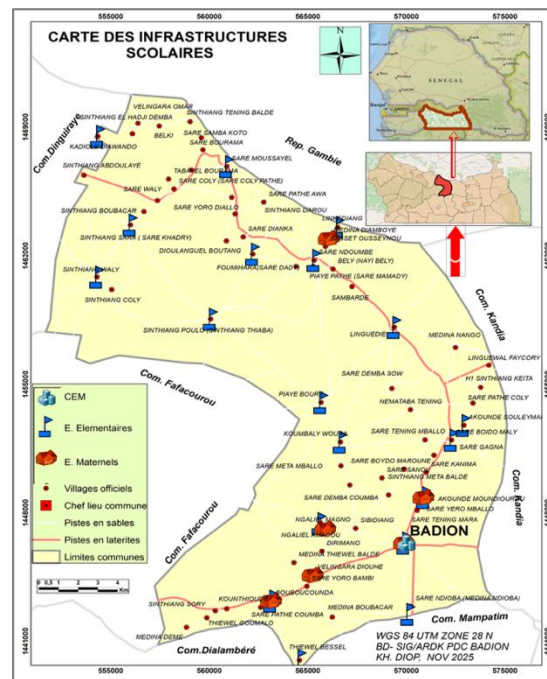
III. PROFIL SOCIAL

3.1. Éducation (analyse de l'état civil). Améliorer l'analyse quantitatives

Le secteur de l'éducation à Badion est confronté à un déficit structurel à tous les niveaux, entravant l'accès à un enseignement de qualité pour les enfants et les jeunes. Malgré l'existence d'infrastructures allant du préscolaire au moyen, celles-ci sont largement insuffisantes en nombre et en qualité pour répondre aux besoins d'une population scolaire en croissance. Les principaux défis sont le manque d'enseignants qualifiés, le délabrement des infrastructures, avec un grand nombre d'abris provisoires, et l'absence d'équipements pédagogiques et de services de soutien essentiels comme l'électricité ou les cantines scolaires.

3.1.1. Enseignement maternel et petite enfance

L'éducation de la petite enfance à Badion repose sur cinq cases des tout-petits et sept classes préscolaires communautaires, accueillant un total de 363 enfants, avec une légère prédominance de garçons. Ces structures sont vitales pour le développement cognitif et social des jeunes enfants et leur préparation à l'école élémentaire. Cependant, leur fonctionnement est précaire, miné par un manque critique de personnel qualifié et polyvalent.



Carte 3 : Répartition des infrastructures scolaires

Tableau 2 : Répartition des effectifs dans le secteur de l'enseignement maternel et préscolaire

Structures	Nombre	Effectifs			Classes		
		Garçons	Filles	Total	En durs	Abris	Total
Case des tout-petits	5	34	36	70	0	5	5
Classe Préscolaire à l'élémentaire (CPE)	1	12	20	32	0	1	1
Classe Préscolaire communautaire (CPC)	6	143	118	261	0	7	7
TOTAL	12	189	174	363		13	13

Source : IEF de MYF, bureau de planification et des statistiques, 2025

Le déficit de financement empêche l'acquisition de matériel didactique adapté, la construction de salles de classe en dur pour remplacer les abris, et la mise en place de cantines scolaires, un élément pourtant crucial pour la nutrition et la rétention des enfants. De plus, l'absence de points d'eau dans plusieurs de ces structures pose un grave problème d'hygiène et de santé pour les tout-petits, entravant la création d'un environnement d'apprentissage sain et sécurisé.

Tableau 3 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement préscolaire

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence de six (06) Cases des Tout-Petits (CTP) dans la zone de Badion ; ▪ Existence de classes communautaire fonctionnelle à Linguédié ; ▪ Existence de CPE à saré Noumbé ▪ Existence cantines scolaires (03) : Badion, Saré Moundiourou, Boydo Maly	▪ Manque d'enseignants qualifiés et de personnel d'animation polyvalent. ▪ Insuffisance de financements pour assurer le fonctionnement optimal des structures. ▪ Déficit en infrastructures, avec une absence de construction de nouvelles classes. ▪ Manque de matériel didactique et pédagogique adapté aux besoins des enfants. ▪ Absence de personnel de service, notamment des femmes de ménage. ▪ Nombre insuffisant de Cases des Tout-Petits pour couvrir l'ensemble des besoins de la commune. ▪ Absence de cantines scolaires pour les enfants. ▪ Absence de points d'eau dans les écoles	▪ Recruter des animateurs polyvalents qualifiés et formés. ▪ Assurer une dotation adéquate en matériel didactique et pédagogique. ▪ Construire de nouvelles Cases des Tout-Petits pour augmenter la capacité d'accueil. ▪ Mobiliser des financements auprès de partenaires techniques et financiers pour soutenir les CTP. ▪ Organiser des sessions de formation continue pour les animateurs déjà en poste. ▪ Réaliser les travaux nécessaires pour l'extension du réseau d'eau potable jusqu'aux CTP.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.1.2. Enseignement élémentaire

La commune de Badion compte **18 écoles élémentaires** scolarisant au total **2 308 élèves**, dont 1105 garçons (47,9 %) et 1203 filles (52,1 %), Cette légère surreprésentation des filles dans les effectifs constitue un signal positif en matière de parité, qui contraste favorablement avec la tendance régionale où les disparités de genre restent préoccupantes au niveau du moyen-secondaire. Ces élèves sont répartis en **88 groupes pédagogiques** dans 18 établissements, encadrés par **58 enseignants**, soit un ratio moyen de **46 élèves par enseignant**. Si ce chiffre demeure dans une

fourchette acceptable, la norme nationale recommandée par le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) étant de 40 élèves par maître, il signale néanmoins un dépassement réel de 15 % qui appelle au recrutement progressif de personnel supplémentaire pour tendre vers les standards.

Tableau 4 : Répartition des infrastructures du secteur de l'enseignement élémentaire dans la commune de Badion

NOM ETABLISSEMENT	Total Général				LATRINES	Salles		Eau		Nb de Groupes Pédagogiques
	G	F	GF	PERSONNEL		Durs	Abris	Bornes	Puits	
BADION	119	115	234	7	2	6	0	0	1	6
COUMBALY WOURA	39	35	74	1	0	0	1	0	0	2
DIOULANGUEL BANTA	88	66	154	3	0	2	1	0	0	6
HACCUNDE GOUMALO DEME	65	79	144	4	1	4	0	0	1	6
KONDIALA	59	66	125	3	2	4	0	0	1	5
LINGUEDIE	88	83	171	4	2	4	0	0	1	6
MBOUBOUCOUNDA	54	78	132	4	2	4	0	0	1	6
MEDINA NDIOMO	82	79	161	4	0	4		0	0	6
NGALAYEL AMADOU	35	32	67	2	1	2	1	0	0	4
PIAYE BOURE	30	61	91	2	2	3	0	0	1	4
SARE BOÏDO MALY	70	78	148	3	2	4	1	0	1	6
SARE MOUNDIOUROU	58	66	124	2	1	1	1	0	0	4
SARE MOUSSAYEL	65	65	130	3	2	2	1	0	1	5
SARE NDOUMBE	85	73	158	6	2	3	2	0	1	7
SARE SAMBA TENING	82	114	196	5	2	6	0	0	1	6
SARE SANO	10	5	15	1	0	0	1	0	0	1
SARE SAWADI	61	87	148	3	1	1	3	0	0	6
THIEWEL BESSEL	15	21	36	1	0	2	0	0	1	2
TOTAL	1105	1203	2308	58	22	52	12	0	11	88

Source : IEF de MYF, bureau de planification et des statistiques, 2025

La situation est en revanche nettement plus critique lorsqu'on examine le ratio élèves par salle de classe. Avec 52 salles en dur et 12 abris provisoires pour 88 groupes pédagogiques, la commune présente un déficit structurel de 24 salles de classe. Le ratio calculé atteint ainsi plus de 100 élèves par salle, soit le double de la norme nationale fixée à 50 élèves par classe. Ce taux est aussi significativement plus élevé que la moyenne du département de MYF, lequel affiche déjà 31,6 % de salles en abris provisoires proportion elle-même deux fois supérieure à la moyenne régionale de Kolda (14,5 %). Cette surpopulation chronique des salles de classe génère des conditions

d'apprentissage dégradées, contribuant au taux d'abandon moyen de 17,5 % , dont 15 % pour les garçons et 20 % pour les filles, traduisant une pression scolaire que les infrastructures ne parviennent pas absorber

Tableau 5 : Indicateurs et situation actuelle du secteur de l'enseignement élémentaire dans la commune

Rubriques	Caractéristiques commune
Nombre école	18
Effectif garçons	1105
Effectif filles	1203
Ratio élèves / classes	100,58
Ratios élèves / tables-bancs	4 élèves/tables bancs
Ratio enseignant /élèves	46 élèves/enseignants
Eau	07 (puits)
Électricité	0
Toilettes	10 écoles à toilettes
Mur de clôture	0
Abris provisoire	16
Taux abandon garçons	15%
Taux abandon filles	20%
Moyenne du taux abandon	17,50%

Source : IEF de MYF, bureau de planification et des statistiques, 2025

Tableau 6 : Indicateurs et situation actuelle du secteur de l'enseignement élémentaire par rapport aux normes nationales

Indicateur	Situation Badion	Norme / Cible nationale
Ratio élèves/maître	46 élèves/maître	≤ 40 élèves/maître
Ratio élèves/salle	> 100 élèves/salle	≤ 50 élèves/salle
Abris provisoires	12 abris (18,7 % des salles)	0 % (objectif national)
Écoles électrifiées	0 sur 18 (0 %)	100 % (cible accès universel)
Écoles clôturées	0 sur 18 (0 %)	100 % (cible sécurité)
Accès à l'eau	7 sur 18 (38,9 %)	100 % (cible accès universel)
Écoles avec latrines	10 sur 18 (55,6 %)	100 % avec séparation genre
Ratio mobilier	4 élèves/table-banc	2 élèves/table-banc

Source : IEF de MYF, bureau de planification et des statistiques, 2025

Tableau 7 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement élémentaire

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
- Présence de dix-huit (18) écoles élémentaires dans la commune. - Présence de 58 enseignants en poste. - Existence de neuf (9) cycles complets au sein de ces écoles. - Une seule École élémentaire clôturée	- Nombre insuffisant d'enseignants pour assurer un encadrement de qualité. - Manque de salles de classe construites en dur. - Absence d'accès à l'électricité dans les établissements scolaires. - Insuffisance de latrines et d'édicules publics. - Déficit en mobilier scolaire, notamment en tables-bancs. - Manque d'accès à l'eau potable dans les écoles. - Absence de salles informatiques équipées. - Inexistence de boîtes à pharmacie pour les premiers soins. - Manque de matériel pédagogique et didactique. - Absence de cantines scolaires. - Insuffisance de fonds de roulement pour le fonctionnement des écoles.	- Augmenter les effectifs du personnel enseignant. - Construire de nouvelles salles de classe pour améliorer les conditions d'apprentissage. - Raccorder les écoles au réseau électrique. - Construire des latrines et des édicules publics en nombre suffisant. - Acquérir et distribuer davantage de tables-bancs. - Étendre le réseau d'adduction d'eau potable aux écoles. - Mettre en place une salle informatique dans chaque établissement. - Doter chaque école d'une boîte à pharmacie bien approvisionnée. - Créer des cantines scolaires dans toutes les écoles élémentaires. - Allouer des financements suffisants pour le fonctionnement des écoles. - Construire une bibliothèque communale

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.1.3. Enseignement Moyen et secondaire

La commune compte deux (02) Collèges d'enseignement moyen (CEM), accueillant 509 élèves de (246 garçons et 263 filles), ce qui représente un goulot d'étranglement pour la poursuite de la scolarité après le cycle élémentaire. Le **CEM de Badion**, avec 440 élèves répartis dans 12 salles de classe en dur, présente un ratio de **36,7 élèves par salle**, en deçà de la norme nationale estimée à 50 élèves par classe, ce qui en fait, paradoxalement, l'un des indicateurs les plus favorables du sous-secteur éducatif communal. L'établissement bénéficie en outre d'atouts infrastructurels : une **installation électrique solaire**, un **accès à l'eau**, des **latrines fonctionnelles** et une **salle informatique**, autant d'équipements qui le distinguent nettement des écoles élémentaires de la commune.

À l'opposé, le **CEM de Saré Ndoumbé** présente une situation de grande précarité : ses **69 élèves** , dont 31 garçons et 38 filles sont regroupés dans un **unique abri provisoire**, sans eau, sans latrines, et sans électricité. Avec un ratio théorique de **69 élèves pour 1 salle**, cet établissement dépasse largement la norme nationale et opère dans des conditions qui ne peuvent garantir ni la qualité des apprentissages ni la dignité des élèves.

Tableau 8 : Répartition des effectifs dans le secteur de l'enseignement moyen

Nom CEM	Nombre	Effectifs			Classes		
		Garçons	Filles	Total	Construites	Abris	Total
CEM BADION	1	215	225	440	12	0	12
CEM SARE NDOUMBE	1	31	38	69	0	1	1
TOTAL	2	246	263	509	12	1	13

Au-delà des infrastructures, les deux CEM souffrent d'un déficit en personnel enseignant qualifié dans plusieurs disciplines clés. L'absence de professeur d'informatique au CEM de Badion est particulièrement préjudiciable, rendant quasiment inopérante la salle informatique pourtant disponible. Le manque de matériel didactique et l'absence totale de bibliothèque sur tout le territoire communal limitent les possibilités d'approfondissement des connaissances et d'autonomie des apprenants. Ces lacunes pédagogiques, combinées aux insuffisances infrastructurelles, fragilisent les chances de réussite des élèves au Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM), examen-charnière conditionnant l'accès au secondaire.

Le défi le plus structurant demeure l'absence totale de lycée et de tout centre de formation professionnelle dans la commune. Cette lacune constitue une rupture du parcours éducatif des jeunes ayant obtenu leur BFEM, faute d'établissement secondaire accessible localement, les familles se trouvent contraintes, soit d'interrompre définitivement la scolarité de leurs enfants, soit de les envoyer dans des localités éloignées, avec les charges financières, les risques de déracinement et les vulnérabilités que cela implique, notamment pour les filles.

Tableau 9 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement moyen

ATOUPS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Présence 2 Collège d'Enseignement Moyen (CEM) dans la zone de Badion. ▪ Le CEM de Badion est équipé d'une installation d'électricité solaire. ▪ Le CEM de Badion dispose d'un accès à l'eau, de latrines, d'une salle informatique et de salles de classe bien construites. ▪	▪ Manque de professeurs dans plusieurs matières. ▪ Insuffisance de matériel didactique. ▪ Absence d'un professeur d'informatique. ▪ Inexistence d'une bibliothèque. ▪ Manque de tables-bancs. ▪ Faible puissance de l'installation électrique. ▪ Absence de lycée sur le territoire communal. ▪ Collège de Saré Ndoumbé	▪ Augmenter le nombre de professeurs. ▪ Doter le collège en matériel didactique. ▪ Recruter un professeur d'informatique. ▪ Construire une bibliothèque. ▪ Fournir des tables-bancs supplémentaires. ▪ Construire des salles de classes ▪ Construire des latrines dans le nouveau CEM ▪ Puits et branchement dans le nouveau CEM ▪ Électricité dans les CEM ▪ Renforcer l'installation électrique du CEM. ▪ Créer un lycée à Badion pour permettre la poursuite des études secondaires.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.1.4. Enseignements religieux

L'enseignement religieux, principalement coranique, occupe une place centrale dans le tissu social et culturel de la commune. Il est dispensé de manière traditionnelle par des maîtres coraniques respectés, qui transmettent savoir et valeurs morales. Cette forme d'éducation joue un rôle important dans la formation de la jeunesse et constitue un pilier de la cohésion communautaire.

Cependant, cet enseignement se heurte à un manque de modernisation et de soutien structurel. Les "daaras" (écoles coraniques) traditionnelles fonctionnent dans des conditions précaires, sans infrastructures adéquates (locaux décents, eau, électricité) et sans prise en charge formelle. Il existe un besoin de faire évoluer ces structures en "daaras modernes" qui combindraient l'enseignement religieux et les matières de l'éducation formelle, et d'offrir une formation continue aux maîtres pour intégrer des approches pédagogiques renouvelées.

Tableau 10 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'enseignement religieux

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Présence d'enseignement religieux traditionnel au sein de la communauté. ▪ Disponibilité de maîtres coraniques qualifiés et respectés.	▪ Absence de "Daaras" (écoles coraniques) modernes et structurées. ▪ Manque d'infrastructures de base (électricité, eau) et de prise en charge pour les "Daaras" traditionnels. ▪ Manque de formation continue pour les maîtres coraniques afin d'intégrer de nouvelles approches pédagogiques.	▪ Créer des "Daaras" modernes en complément de l'enseignement traditionnel. ▪ Installer l'électricité et assurer l'accès à l'eau dans les "Daaras traditionnels". ▪ Mettre en place un système de supervision et d'accompagnement des "Daaras" en collaboration avec les autorités compétentes. ▪ Construire des locaux décents pour les "Daaras" traditionnels. ▪ Organiser des sessions de formation pour les maîtres coraniques.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.1.5. Alphabétisation

La lutte contre l'analphabétisme est embryonnaire à Badion, avec l'existence d'une seule école dédiée. Cette initiative, bien que louable, est loin de suffire pour répondre aux besoins importants de la population adulte, en particulier des femmes, qui n'a pas eu accès à l'éducation formelle. L'alphabétisation est pourtant un levier essentiel pour l'autonomisation, la santé, la participation citoyenne et le développement économique.

Le développement de ce secteur est freiné par l'absence de locaux construits en dur, forçant les apprenants à se réunir dans des conditions peu propices. De plus, le manque de personnel formé spécifiquement à l'andragogie (l'enseignement pour adultes) limite l'efficacité des programmes. Il est donc crucial de multiplier les centres d'alphabétisation, de construire des salles de classe dédiées et de former des facilitateurs compétents pour améliorer le capital humain de la commune

Tableau 11 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'alphabétisation

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence de 3 classes d'alphabétisation financées par AECID	▪ Nombre insuffisant de classes d'alphabétisation pour répondre à la demande. ▪ Absence de locaux construits en dur pour les cours. ▪ Manque de personnel formé à l'enseignement pour adultes.	▪ Créer de nouvelles écoles d'alphabétisation. ▪ Construire des salles de classe dédiées à l'alphabétisation. ▪ Organiser des formations pour le personnel enseignant.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.1.6. Formation professionnelle

Le manque de structures de formation professionnelle est l'une des faiblesses de la commune de Badion. Malgré une forte demande émanant des jeunes, qu'ils soient déscolarisés ou diplômés sans emploi, il n'existe aucune école ou centre de formation professionnelle sur le territoire communal. Cette absence totale de filières qualifiantes condamne une grande partie de la jeunesse au chômage, à l'exode rural ou à l'émigration.

La création d'une structure de formation axée sur les métiers porteurs pour l'économie locale (agriculture, élevage, artisanat, services) est une urgence absolue. Il s'agit de mettre en place des programmes adaptés aux besoins des jeunes sans qualification académique, afin de leur offrir des compétences pratiques leur permettant de s'insérer dans le tissu économique local, de créer leurs propres activités et de contribuer activement au développement de leur commune.

Tableau 12 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la formation professionnelle

ATOUTS	CONSTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Forte demande de formation de la part des jeunes. ▪ Présence de jeunes diplômés en quête d'opportunités.	▪ Absence d'école de formation professionnelle dans la commune. ▪ Chômage des jeunes	▪ Créer une école de formation professionnelle. ▪ Mettre en place des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes sans qualification académique. ▪

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

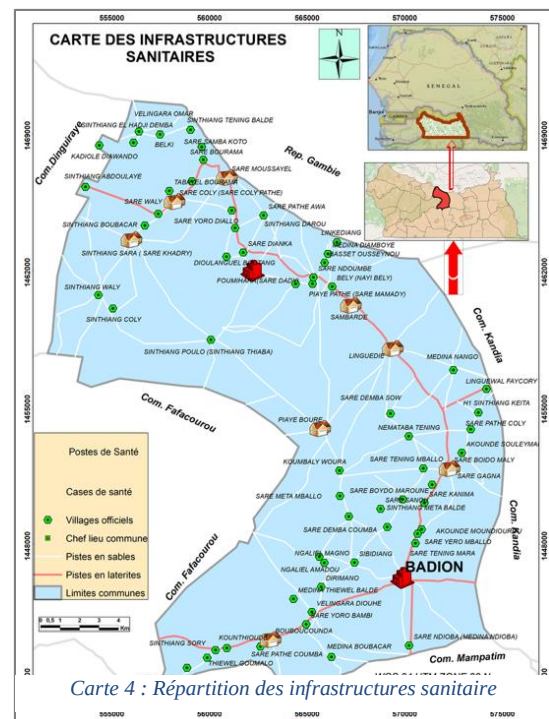
3.2. Santé et action sociale

3.2.1. Situation générale et couverture géographique

La commune de Badian compte 12 infrastructures sanitaires, composées de 2 postes de santé et 10 cases de santé, réparties sur 73 villages et hameaux. Cela correspond à un ratio moyen de 1 structure sanitaire pour 1 490 habitants, un niveau insuffisant au regard de la dispersion spatiale de la population. Avec une moyenne de 245 habitants par village, la couverture géographique demeure inégale, plusieurs localités restant éloignées des structures fonctionnelles. Cette configuration territoriale, combinée à l'enclavement et à l'état dégradé des pistes rurales, limite fortement l'accessibilité physique aux soins, notamment en saison des pluies.

3.2.2. Ratio de couverture et performance du système

Le personnel de santé comprend 2 infirmiers, 2 sage-femmes, 9 matrones, 14 ASC, 10 « ***Bajenu Gox*** », 55 relais communautaires, appuyés par du personnel de soutien (secrétaires, dépositaires, chauffeur). Rapporté à la population communale, le ratio est de 1 infirmier pour 8 939 habitants, contre une norme OMS de 3 pour 1 000 habitants, soit un déficit supérieur à 96 %. Le ratio des sage-femmes est de 1 pour 8 939 habitants, inférieur à la norme de



1 pour 5 000. Les acteurs communautaires jouent un rôle essentiel dans la prévention, mais ne compensent pas l'insuffisance du personnel qualifié pour les soins curatifs et obstétricaux.

Sur le plan épidémiologique, les données sanitaires 2024 confirment une forte prévalence des maladies évitables. Le paludisme reste la première cause de consultation avec 785 cas, suivi des maladies respiratoires chez les enfants (664 cas) et des diarrhées (626 cas). La malnutrition demeure préoccupante avec 61 cas enregistrés, dont 27 sévères, traduisant une vulnérabilité persistante des enfants et des femmes. Ce profil reflète l'impact combiné de la pauvreté, de l'insuffisance d'accès à l'eau potable, des conditions d'hygiène précaires et des limites du système de prévention et de prise en charge précoce.

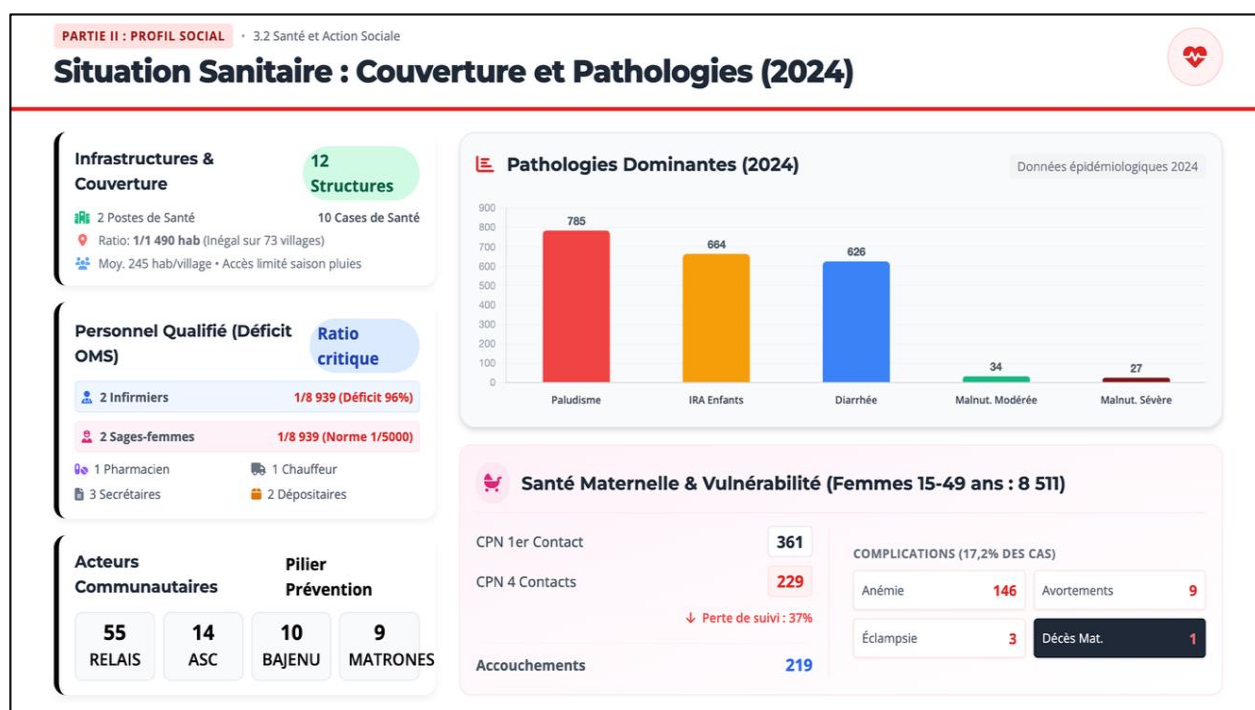


Image 4 : Situation sanitaire dans la commune de Badion

Sur le plan de la santé maternelle, 361 femmes ont effectué le premier contact de CPN, mais seules 229 ont atteint le quatrième contact, soit une perte de suivi de près de 37 %, exposant les femmes à des risques accrus. Les complications obstétricales concernent 17,2 % des femmes suivies, dominées par l'anémie (146 cas), avec des cas d'éclampsie, d'avortement et un décès maternel enregistré. Le nombre d'accouchements assistés (219) reste faible au regard de la population féminine en âge de procréer (8 511 femmes, soit 47,6 % de la population), traduisant un recours encore insuffisant aux structures sanitaires pour l'accouchement.

Tableau 13 : Situation épidémiologique de la commune de Badion

Catégorie	Pathologies	2024
Consultations	Paludisme	785
	Malnutrition - Modéré	34
	Malnutrition - Sévère	27
Maladies chez l'enfant	Maladies respiratoires	664
	Diarrhée	626
PEV	Penta 3	408%
	Enfant complètement Vacciné	401%
	Supplément Vitamine A	703
CPN	Premier contact	361
	4 contacts	229
Complications CPN (17,2%)	Anémie	146
	Eclampsie	3
	Dystocie	0
	Avortement	9
	HRP	0
	HPP	1
	Décès	1
Accouchement		219

Source : Données postes de santé de Badion, 2024

3.2.3. L'accès aux infrastructures sanitaires

L'accès aux soins à Badion est entravé à la fois sur les plans **géographique, financier et fonctionnel**. L'absence d'ambulance fonctionnelle et de moyens de transport pour les relais communautaires rend les évacuations sanitaires extrêmement difficiles. Sur le plan financier, malgré l'existence de la Couverture Maladie Universelle (CMU), son application reste limitée dans un contexte de pauvreté rurale et de coûts de transport élevé. Fonctionnellement, les structures offrent surtout des soins de base, sans capacité d'hospitalisation suffisante, ni services spécialisés (imagerie, laboratoire, chirurgie d'urgence), ce qui oblige les patients à se déplacer vers d'autres communes.

3.2.4. Analyse genre du secteur de la santé

La structure démographique montre une légère prédominance masculine (52,4 % d'hommes contre 47,6 % de femmes), mais les femmes demeurent les principales utilisatrices des services de santé, notamment pour la maternité et la santé infantile. Elles sont fortement représentées parmi les actrices communautaires (sage-femmes, matrones, **Bajenu Gox**), jouant un rôle clé dans la prévention et la sensibilisation. Toutefois, la forte prévalence de l'anémie maternelle, la baisse du suivi CPN et la charge reproductive élevée soulignent une vulnérabilité persistante. Le

renforcement des services de santé maternelle, du suivi postnatal et du leadership féminin dans la gouvernance sanitaire constitue un levier stratégique pour améliorer durablement les indicateurs de santé.

Tableau 14 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la santé

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence 2 poste de santé fonctionnel et 9 cases de santé ▪ Disponibilité de l'eau et de l'électricité au poste de santé. ▪ Présence de 2 ICP, 2 d'une sage-femme, de 14 Agents de Santé Communautaire (ASC) d'un agent d'appui, d'un chauffeur et d'un pharmacien. ▪ Disponibilité de 4 Matrone, 10 Bajenu Gox, 55 Relais, de 2 Dépositaire, 1 Chauffeurs	▪ Manque de lits pour l'hospitalisation des patients. ▪ Insuffisance de médicaments et de produits pharmaceutiques. ▪ Effectif du personnel de santé insuffisant pour couvrir tous les besoins. ▪ Manque de moyens de transport, notamment une ambulance et des motos pour les déplacements des relais communautaires. ▪ Absence de case de santé dans les villages éloignés. ▪ Manque d'équipements modernes pour le poste de santé. ▪ Inexistence d'une pharmacie moderne et bien approvisionnée. ▪ Absence de logement pour la sage-femme.	▪ Augmenter la capacité d'accueil en lits des postes de santé. ▪ Assurer un approvisionnement régulier en médicaments essentiels. ▪ Renforcer les effectifs du personnel de santé. ▪ Acquérir 2 ambulances et des moyens de transport (Motos) pour les agents de santé. ▪ Achat de 2 appareils d'échographie ▪ Construire une case de santé pour améliorer la couverture sanitaire (Kondiala) ▪ Équiper le poste de santé avec du matériel médical moderne. ▪ Mettre en place une pharmacie moderne. ▪ Construire un logement de fonction pour les sage-femme. ▪ Construire de 2 Poste de Santé (Boydo Maly et Piaye Bouré)

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

En matière d'action sociale, la présence d'une association de personnes en situation de handicap et la délivrance de cartes d'égalité des chances sont des avancées. Néanmoins, l'accompagnement de cette frange vulnérable de la population reste très limité. Il est nécessaire de renforcer les programmes de soutien et d'augmenter le nombre de cartes d'égalité des chances distribuées pour garantir une meilleure inclusion sociale et économique

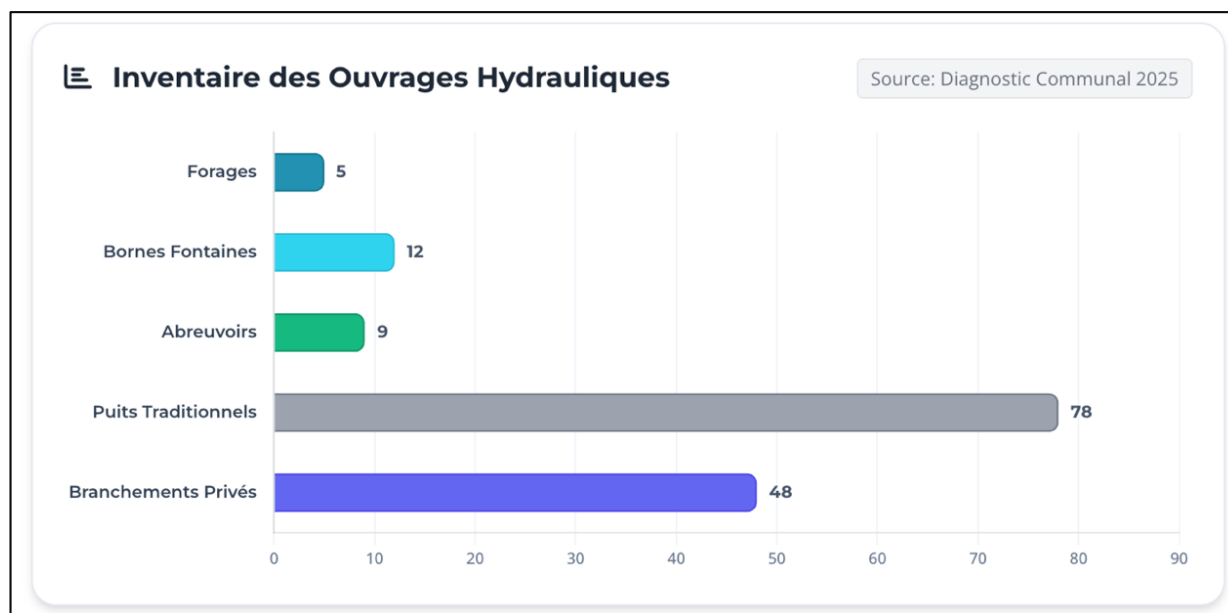
Tableau 15 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'action sociale

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence d'une association de personnes en situation de handicap. ▪ Délivrance de cartes d'égalité des chances.	▪ Manque d'accompagnement et de soutien pour les personnes en situation de handicap. ▪ Nombre insuffisant de cartes d'égalité des chances distribuées.	▪ Mettre en place un programme d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap. ▪ Augmenter le nombre de cartes d'égalité des chances délivrées.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.3. Hydraulique et Assainissement

L'accès à l'eau potable et à un environnement sain est un défi majeur pour la commune. En matière d'hydraulique, le réseau est relativement développé avec 5 forages, 12 bornes fontaines, 9 abreuvoirs et 78 puits, tous fonctionnels. Cependant, avec seulement 48 branchements privés, la couverture des ménages reste très faible, obligeant une grande partie de la population à parcourir de longues distances pour s'approvisionner. L'absence de puits pastoraux en nombre suffisant crée des points de tension autour des ressources en eau, surtout en saison sèche. La pérennité du service est menacée par le manque de fonds pour l'entretien et de personnel qualifié pour la maintenance.



Graphique 2 : Inventaire des ouvrages hydrauliques de la commune de Badion (source : enquête de terrain, PDC, Octobre 2025)

Le volet assainissement est encore plus critique. La gestion des déchets solides est embryonnaire, avec une unité de gestion manquant cruellement de personnel et de matériel (moyens de transport, pelles, brouettes). La collecte est quasi inexistante, entraînant la prolifération de dépotoirs

sauvages. L'assainissement liquide est tout aussi problématique, avec un nombre très faible d'édicules publics et un faible aménagement de caniveaux (il existe un seul canal au niveau du chef-lieu de commune) dans la commune pour l'évacuation des eaux pluviales.

Tableau 16 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'hydraulique et l'assainissement

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
Existence de 5 forage fonctionnel.	- Insuffisance de la couverture du réseau d'adduction d'eau. - Manque de raccordements pour les ménages. - Absence de puits pastoraux pour le bétail. - Absence de mini-forages. - Manque de fonds de roulement pour l'entretien du forage. - Manque de personnel qualifié pour la maintenance.	- Construire 2 forages (Médina Ndiobo et Sinthiang Poulo) - Construire des mini forages (10) - Creuser 3 puits pastoraux pour abreuver le bétail. - Former le personnel existant à la maintenance des infrastructures hydrauliques. - Allouer un budget pour le bon fonctionnement et l'entretien du forage.
Existence d'édicules publics.	- Nombre insuffisant d'édicules publics pour couvrir les besoins de la population. - Manque de matériel pour la gestion des déchets.	- Construire de nouveaux édicules publics (25) - Acquérir du matériel adéquat pour la collecte et la gestion des déchets.
Existence d'une unité de gestion des déchets (SONAGED).	- Absence de caniveaux pour l'évacuation des eaux usées. - Personnel en nombre insuffisant. - Manque de matériel (moyens de transport, râdeaux, pelles, brouettes).	- Construire des caniveaux pour l'évacuation des eaux. - Recruter du personnel supplémentaire pour la gestion des ordures. - Doter le service d'assainissement en matériel adéquat.
Existence d'une unité de gestion des déchets.	- Personnel en nombre insuffisant. - Manque de matériel (moyens de transport, râdeaux, pelles, brouettes).	- Recruter du personnel supplémentaire pour la gestion des ordures (20) - Doter le service d'assainissement en matériel adéquat.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.4. Jeunesse, Sports et Culture

Le dynamisme de la jeunesse de Badion se manifeste à travers l'existence de 28 associations sportives et culturelles (ASC) qui animent la vie locale dans les différents villages, malgré des moyens très limités. Ces organisations, qui mobilisent un grand nombre de jeunes hommes et femmes, s'investissent dans le sport, la culture et parfois l'agriculture. La commune dispose d'un

terrain municipal et de cinq autres aires de jeu, ce qui constitue une base pour le développement des activités sportives.

Cependant, ce potentiel est largement sous-exploité. Les infrastructures sportives sont dans un état de délabrement avancé, sans équipements adéquats (buts, filets), et il n'existe aucune piste d'athlétisme. Les ASC, bien que volontaires, manquent de structuration, de formation et surtout de financements pour organiser des activités régulières et participer à des compétitions. Le secteur culturel, notamment le théâtre, souffre également d'un manque de formation pour les acteurs.

Le besoin le plus fortement exprimé par les jeunes et les femmes est l'absence d'un foyer ou d'une maison de la jeunesse et de la culture. Un tel lieu serait essentiel pour héberger les activités des associations, offrir un espace de rencontre, de formation et de loisirs, et ainsi canaliser l'énergie de la jeunesse vers des projets constructifs, loin de l'oisiveté et des fléaux sociaux.

Tableau 17 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la jeunesse, des sports et de la Culture

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence de 2 terrains municipaux et de cinq terrains de sport aménagés ; ▪ Présence d'associations sportives et culturelles (ASC) et de troupes de théâtre. ▪ Implication des ASC dans les affaires communales	▪ Mauvais état des infrastructures sportives. ▪ Nombre insuffisant d'ASC actives et structurées. ▪ Manque de formation pour les acteurs culturels (théâtre). ▪ Manque de financements pour les activités sportives et culturelles. ▪ Absence de piste d'athlétisme. ▪ Inexistence d'un foyer pour les jeunes et les femmes.	▪ Réhabiliter et équiper le terrain municipal (pelouse synthétique, pistes d'athlétisme, tribunes). ▪ Construire 2 terrains (Linguédié et Kounthioudé) ▪ Soutenir et accompagner les ASC existantes. ▪ Financer les activités des ASC. ▪ Organiser des formations pour les acteurs du secteur théâtral. ▪ Construire un foyer pour les jeunes et les femmes. ▪ Construire 3 terrains multifonctionnels dans les écoles ▪ Construire un foyer des jeunes et des femmes ▪ Construire un Centre polyvalent dans la commune

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.5. Urbanisme, habitat et gestion du cadre de vie

La commune de Badion s'est engagée dans une dynamique de structuration de son espace à travers l'élaboration d'un **plan d'alignement et de lotissement**, appuyé par un **Plan d'Occupation des Sols (POS) valide depuis 2022**. Cet outil de planification traduit une volonté politique affirmée de maîtriser l'occupation du sol, de prévenir l'anarchie foncière et d'accompagner l'évolution démographique de la commune. La disponibilité de terrains à usage d'habitation constitue à ce titre un atout majeur pour l'accueil de nouvelles populations et le développement futur des zones d'habitat.

Cependant, la mise en œuvre effective de cette planification reste confrontée à des obstacles structurels importants. Le **manque de reconnaissance juridique des droits fonciers** constitue la principale contrainte pour bon nombre des populations. De nombreux ménages occupent des parcelles sans disposer de titres de propriété légalement reconnus (notamment des beaux ou titres fonciers), ce qui les place dans une situation de précarité foncière.

Par ailleurs, la commune souffre d'un **déficit marqué en infrastructures et espaces publics**. L'absence de places aménagées et d'équipements collectifs structurants affecte la qualité du cadre de vie et limite les opportunités de cohésion sociale.

La gestion du cadre de vie est également impactée par la faiblesse des capacités opérationnelles de la commune en matière de contrôle de son espace foncière. Le respect des alignements, la viabilisation des zones d'habitat et l'ouverture de nouvelles voies restent insuffisamment encadrés. L'ouverture programmée de **cinq carrières** constitue une opportunité pour l'approvisionnement en matériaux de construction, mais nécessite une gestion rigoureuse afin d'éviter les dégradations environnementales et les risques pour les populations riveraines.

Face à ces défis, les perspectives d'amélioration du secteur reposent sur plusieurs leviers stratégiques. Il s'agit notamment de **sécuriser le foncier** en accompagnant les habitants dans l'obtention de titres de propriété juridiquement reconnus, de **renforcer l'application du plan d'alignement**, de **développer des espaces publics structurants** et de **mettre en place un programme communal d'habitat pour les plus démunis**. Ces actions permettront d'améliorer durablement le cadre de vie, de renforcer l'attractivité de la commune et de poser les bases d'un développement urbain maîtrisé et inclusif.

Tableau 18 : : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'urbanisme, de l'habitat et de la gestion du cadre de vie

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence d'un plan d'alignement et de lotissement. ▪ Disponibilité de terres à usage d'habitation. ▪ POS valide (2022)	▪ Manque de reconnaissance juridique des titres de propriété. ▪ Absence de constructions d'espaces publics aménagés ▪ Inexistence d'un programme d'habitat social.	▪ Appuyer les habitants dans l'obtention de titres de propriété juridiquement reconnus. ▪ Faciliter l'aménagement d'espaces publics. ▪ Mettre en place un programme de construction d'habitats sociaux. ▪ Alignement ▪ Ouverture de 5 carrières

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

3.6. Environnement et changement climatique

La commune de Badion est fortement exposée aux effets du changement climatique et à la dégradation de ses ressources naturelles, qui menacent les fondements de son économie et le bien-être de sa population. Les impacts sont déjà visibles : une pluviométrie de plus en plus rare et irrégulière, et une chaleur excessive qui accentue la dégradation des sols et la pression sur les ressources en eau.

Sur le plan forestier, la coupe abusive de bois pour l'énergie et l'agriculture, ainsi que les feux de brousse fréquents, accélèrent la déforestation. Ce phénomène, couplé au manque de formation des exploitants forestiers, détruit le capital naturel de la commune, réduit la biodiversité et affaiblit la résilience des écosystèmes.

Cette vulnérabilité affecte directement l'agriculture, qui reste fortement dépendante des pluies. La baisse du rendement agricole est une conséquence directe de ces dérèglements, menaçant la sécurité alimentaire des ménages. Il est impératif de promouvoir des pratiques d'adaptation, telles que l'utilisation de semences à cycle court, la diversification des cultures et le développement de mini-forages pour l'agriculture hors saison.

L'élevage est également touché, avec le tarissement précoce des mares (dès fin novembre) et la diminution des zones de pâturage qui exacerbent les tensions et favorisent le développement des

maladies du cheptel. La création de zones de pâturage dédiées, le développement de cultures fourragères et le curage des points d'eau sont des mesures d'adaptation nécessaires. Enfin, la commune fait face à un problème de gouvernance environnementale lié au manque de délimitation claire de sa frontière avec la Gambie, source potentielle de conflits sur l'exploitation des ressources.

Tableau 19 : Analyse globale du secteur de l'environnement et options d'adaptation aux variabilités climatiques

Critère	Situation actuelle	Option d'adaptation
Vulnérabilité sectorielle : Eau et Forêt	▪ Coupe abusive du bois ▪ Feux de brousse fréquents pendant la saison sèche ▪ Déforestation abusive ▪ Chaleur excessive ▪ Manque de formation des exploitants forestiers ▪ Irrégularité des pluies ▪ Manque de délimitation des frontière (absence de bornes) entre le territoire communal et les autres localités de la Gambie	▪ Sensibilisation de la population sur les effets néfastes de la coupe abusive du bois ▪ Mise en place de part feux ▪ Achat de matériel de lutte contre les feux de brousse ▪ Construction de logement pour les agents des eaux et forêt ▪ Poste de police ▪ Poste de gendarmerie ▪ Formation des exploitants forestiers ▪ Mettre en place des limites claires entre le territoire communal et les autres localités de la Gambie (frontière Sénégal-Gambienne) ▪ Développer les infrastructures de collecte d'eau et techniques d'économie d'eau
Vulnérabilité Agricole	▪ Forte dépendance de la saison des pluies ▪ Irrégularité de la pluviométrie ▪ Baisse de la pluviométrie ▪ Baisse du rendement agricole	▪ Mettre en place des mini forage pour développer l'agriculture hors saison ▪ Adapter la variété de semences aux aléas pluviométrique ▪ Achat de matériel agricole moderne (Tracteur, moissonneuses-batteuses, semoirs) ▪ Formation sur les techniques d'adaptation et documentation des savoirs locaux ▪ Doter les acteurs des semences à cycle court
Élevage	▪ Développement des maladies du cheptel ▪ Tarsissement précoce des mares et des napes (fin novembre) ▪ Diminution des zones de pâturage	▪ Organiser des campagnes de vaccination ▪ Renforcer les capacités des auxiliaires vétérinaires ▪ Doter la commune d'un agent d'élevage ▪ Curage ses mares, ▪ Développer des cultures fourragères ▪ Créer des zones de pâturage et parcours de bétails

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

Du point de vue économique, la dégradation de l'environnement et les effets du changement climatique représentent une menace directe pour la survie des activités productives de Badion. La

gestion non durable des ressources naturelles, notamment la déforestation pour le charbon de bois et l'agriculture extensive, détruit le capital productif de la commune. Cette perte de couvert végétal accélère l'érosion des sols, diminue leur fertilité et réduit la disponibilité en eau, impactant directement les rendements agricoles.

Tableau 20 : Matrice des impacts climatiques

Ressources & Moyens	☀ Vague de chaleur	☁ Inondation/ Intempéries	🔥 Pause pluviométrique	🌡 Hausse Temp.	Indice Expo.	Rang
Agriculture pluviale	2	3	4	3	12	1er
Maraichage	2	2	3	2	9	2e
Commerce	2	2	1	2	7	3e
Transport terrestre	1	2	1	1	5	5e
Élevage	2	2	3	2	9	2e
Habitat et infrastructures	2	2	1	2	7	3e
Pêche	1	1	3	1	6	4e
Indice d'impact	12	14	16	13		
Rang par Risque	4e	2E	1ER	3e		

1 LÉGENDE DES SCORES

4 Impact Très Fort

3 Impact Fort

2 Impact Moyen

1 Impact Faible

Q ANALYSE SYNTHÉTIQUE

⚠ **Menace Principale** : La **Pause pluviométrique** (Rang 1er, Indice 16) constitue le risque climatique le plus sévère pour la commune.

🌧 **Agriculture Pluviale** : Secteur le plus vulnérable (Indice 12, Rang 1er), directement menacé par l'irrégularité des pluies.

🏠 **Secteurs Secondaires** : Le Maraichage et l'Élevage (Rang 2e) nécessitent également une vigilance accrue.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

La matrice des impacts climatiques montre que l'agriculture pluviale est le secteur le plus vulnérable de la commune de Badion, avec un indice d'exposition de 12 et un classement au 1er rang. Cette forte exposition s'explique par une sensibilité élevée à la pause pluviométrique (score 4), aux intempéries ou aléas pluviométriques (score 3) et à la hausse des températures (score 3), confirmant la dépendance de cette activité à la régularité des pluies. Le maraîchage et l'élevage occupent le 2^e rang avec un indice de 9, traduisant une vulnérabilité significative liée au stress hydrique et à la disponibilité des ressources naturelles. Les secteurs du commerce et de l'habitat et des infrastructures présentent une exposition intermédiaire (indice 7, 3^e rang), tandis que la pêche (indice 6, 4^e rang) et le transport terrestre (indice 5, 5^e rang) apparaissent relativement moins exposés, bien qu'ils restent affectés par les aléas saisonniers.

L'analyse transversale des risques climatiques confirme que les pauses pluviométriques constituent la menace principale, avec un indice d'impact global de 16 (1er rang), suivie des inondations et intempéries (14, 2^e rang), de la hausse des températures (13, 3^e rang) et des vagues de chaleur (12, 4^e rang). Cette hiérarchisation met en évidence le rôle central de l'irrégularité des pluies dans la fragilisation des systèmes productifs et des moyens d'existence locaux. Elle souligne la nécessité de prioriser des stratégies d'adaptation axées sur la sécurisation de l'eau, la diversification des activités agricoles, la protection des infrastructures et le renforcement de la résilience des ménages face aux chocs climatiques.

IV. PROFIL ÉCONOMIQUE

4.1. Les secteurs productifs

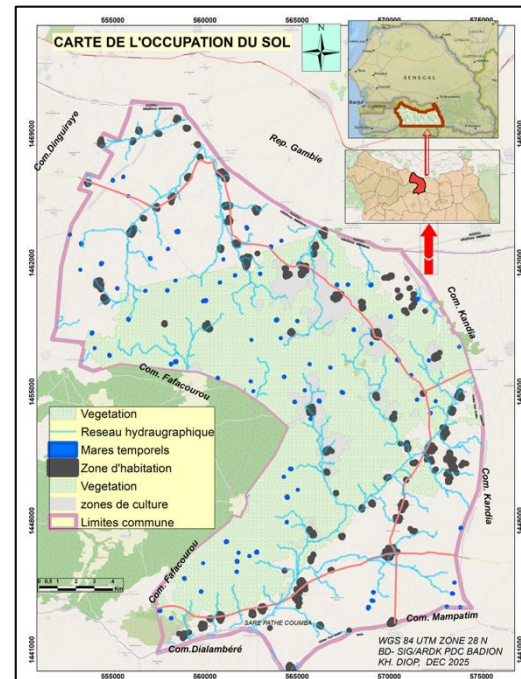
4.1.1.1. Agriculture

L'agriculture est le pilier de l'économie de la commune de Badion, mobilisant la grande majorité de la population active. La commune dispose d'atouts importants, notamment la disponibilité de terres arables, une saison des pluies favorable, et une population jeune constituant une main-d'œuvre abondante. L'existence d'espaces propices au maraîchage dans les bas-fonds et la structuration des producteurs en coopératives agricoles sont également des bases solides pour le développement du secteur.

Cependant, le secteur agricole est confronté à des contraintes structurelles qui limitent sa productivité et sa rentabilité. L'accès à la terre reste une problématique pour de nombreux agriculteurs, notamment les femmes et

les jeunes. L'approvisionnement en intrants agricoles (semences de qualité, engrais) est insuffisant et souvent tardif. Le manque de formation des agriculteurs aux techniques modernes et résilientes face au changement climatique constitue un frein majeur à l'amélioration des rendements.

Le déficit en matériel agricole moderne est criant : la quasi-totalité des travaux se fait manuellement, ce qui limite les superficies cultivées et augmente la pénibilité. Les coopératives agricoles, malgré leur potentiel, manquent d'accompagnement technique et financier pour jouer



Carte 5 : Occupation du sol

pleinement leur rôle. Enfin, les impacts négatifs du changement climatique (irrégularité des pluies, sécheresses) et les lourdeurs administratives fragilisent un secteur déjà précaire.

Tableau 21 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'agriculture

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Disponibilité de terres arables. ▪ Saison des pluies favorable à l'agriculture. ▪ Disponibilité d'intrants agricoles. ▪ Population jeune et main-d'œuvre disponible. ▪ Existence d'espaces propices au maraîchage. ▪ Mise en place de coopératives agricoles. ▪ Existence de délibérations foncières. ▪ Présence de 2 techniciens agricoles ▪ Existence de 11 Magasin de stockage	▪ Difficultés d'accès à la terre pour les agriculteurs, les jeunes et femmes en particulier ▪ Insuffisance des intrants agricoles. ▪ Manque de formation des agriculteurs aux nouvelles techniques. ▪ Manque de moyens matériels (équipements, tracteurs). ▪ Manque d'accompagnement pour les coopératives agricoles. ▪ Impacts négatifs des changements climatiques. ▪ Lenteurs administratives pour l'obtention de documents (délibérations)	▪ Faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs (jeunes et femmes) ▪ Garantir un accès équitable et suffisant aux intrants agricoles. ▪ Fournir des informations et des formations sur les changements climatiques. ▪ Accompagner les agriculteurs par des formations techniques. ▪ Mettre à disposition du matériel agricole moderne (tracteurs, semoir moissonneuses batteuses). ▪ Renforcer l'accès au financement pour les coopératives agricoles ▪ Construction de périmètres et fermes maraichers ▪ Mise à disposition des intrants et semences dans les délais ▪ Aménager les rizières ▪ Construire des magasins de stockage ▪ Unité de transformation des produits agricoles

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

4.1.1.2. Sécurité alimentaire et nutrition

La situation nutritionnelle et de sécurité alimentaire à Badion est précaire et directement liée aux faibles performances du secteur agricole. La disponibilité alimentaire est limitée ; la production de céréales comme le riz ne couvre les besoins des ménages que pour deux à trois mois, créant une longue période de soudure, particulièrement difficile entre juillet et août. Si la production de mil et

de maïs est plus importante (couvrant 50% des besoins annuels), elle reste insuffisante pour garantir l'autosuffisance.

L'accessibilité aux denrées alimentaires est un autre défi majeur. L'enclavement de la commune et le mauvais état des pistes rurales rendent difficile et coûteux l'approvisionnement depuis les grands marchés, tandis que le faible pouvoir d'achat des ménages limite leur capacité à acheter les aliments non produits localement. Cette situation entraîne des cas de malnutrition aiguë modérée, notamment chez les enfants et les femmes. La région de Kolda enregistre d'ailleurs un taux élevé d'insécurité alimentaire.

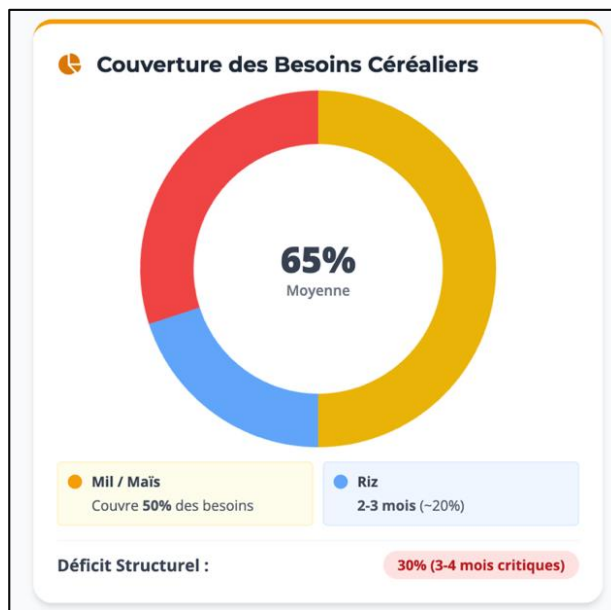


Image 5 : Taux de couverture en céréale dans la commune de Badion

L'utilisation des aliments est sous-optimale. La diversité alimentaire est faible, avec un régime basé sur seulement 6 des 12 groupes d'aliments recommandés. Les mauvaises pratiques de conservation, de transformation et de stockage entraînent des pertes post-récolte importantes. Il est crucial de renforcer les productions locales, de promouvoir l'éducation nutritionnelle, de développer des unités de transformation (lait, céréales) et de mettre en place des banques de céréales communautaires pour améliorer la résilience des ménages.

Tableau 22 : Caractéristiques de la commune en matière de sécurité alimentaire et nutritionnel

Critère	Situation actuelle	Actions suggérées
Disponibilité	Céréales : - Riz (Durée de 2 à 3 mois) - Mil (50% annuellement), - Maïs (50% annuellement), - Sorgho, Juillet Aout période soudure Légumes : Gombo, patate douce, carotte oignon, salade, aubergine,	- Renforcement des productions locales - Appui technique aux petits producteurs - Diversification agricole
Accessibilité	- Difficulté d'accéder aux ressources à cause de l'enclavement et de	- Promotion des marchés locaux (louma) - Filets sociaux pour ménages vulnérables (Bourses sociales)

	l'éloignement de la commune aux différents centres urbains - Manque de moyen financier pour acheter certains aliments (Diminution du pouvoir d'achat des ménages) - Malnutrition aiguë modérée (couches vulnérables)	- Amélioration des pistes rurales - Fabrique de farine composée d'éléments nutritifs - Suivi nutritionnelle - Renforcement de capacités des femmes sur les techniques de fabrication de farines enrichies
Utilisation	- 6 groupes d'aliments (sur 12 recommandés) - Manque de diversité alimentaire - Mauvaises pratiques culinaires - Manque d'infrastructures de conservation, transformation et stockage	- Sensibilisation pour allaitement exclusif lors des six 1 ^{ers} mois - Éducation nutritionnelle communautaire - Formation aux bonnes pratiques culinaires - Promotion des aliments locaux riches en nutriments - Mettre en place une unité de transformation de lait - Mise en place de grenier communautaire (banque de céréales) - Mise en place ou renforcement des cantines scolaires
Stabilité	- Forte (période de soudure : 3-4 mois)	- Techniques de stockage et conservation - Banques de céréales villageoises - Cultures de contre-saison

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

❖ Analyse de la dimension genre dans le secteur

Ressources productives	Situation des Femmes	Situation des Hommes	Écart constaté	Recommandations
Accès à la terre	Parcelles petites,, souvent temporaires ; accès principalement via les GIE maraîchers	Accès prioritaire aux terres ; sécurité foncière plus assurée	Défavorable aux femmes : taille et qualité inférieures des parcelles	Délibérations foncières inclusives ; affectation de bas-fonds aux groupements féminins
Accès aux intrants	Distribution insuffisante, tardive ; recours aux intrants de faible qualité	Meilleur accès aux semences améliorées et engrais via les coopératives	Pénalisation sur le rendement et les superficies emblavées	Circuits de distribution genrés ; quotas femmes dans les programmes publics d'intrants

Équipements agricoles	Quasi-totalité des travaux manuels ; surcharge physique cumulée avec tâches domestiques	Accès légèrement plus favorable aux rares équipements disponibles (charrues, semoirs)	Taux de mécanisation global de 5 % ; pénibilité amplifiée pour les femmes	Acquisition d'équipements adaptés ; priorité aux groupements féminins dans les dotations
Accès au crédit formel	Très limité ; exigences de garanties inaccessibles ; cantonnées aux AVEC (26 groupes) et tontines	Accès légèrement plus aisé via les coopératives et mutuelles	Accès au financement d'envergure quasi impossible pour les femmes	Fonds de garantie communal ; renforcement des AVEC en micro-crédit agricole
Accès aux formations	Mobilité réduite ; contraintes sociales ; faible accès à l'information agricole	Participation plus fréquente aux formations techniques	Sous-représentation des femmes dans les sessions d'encadrement technique	Formations au village ; sensibilisation des chefs de ménage

Sources : PDC Badion 2026-2030 ; Diagnostic participatif communautaire, octobre 2025

4.1.2. Foresterie (espèces forestières existantes faunes et flore, filière porteuse)

La commune de Badion dispose d'un potentiel forestier important, caractérisé par une couverture végétale relativement riche, composée de formations naturelles, d'espèces ligneuses locales et de ressources forestières diversifiées. Les espèces ligneuses dominantes sont le **néré** (*Parkia biglobosa*), le **venn** (*Pterocarpus erinaceus*) et le **dimb** (*Cordyla pinnata*). La faune comprend des mammifères (guibs harnachés, singes), une avifaune diversifiée (pintades, francolins, tourterelles) et des reptiles (varans). Ce patrimoine naturel est néanmoins soumis à de fortes pressions, feux de brousse récurrents, coupe abusive de bois et extension agricole compromettent durablement la biodiversité locale.

Ces ressources jouent un rôle central dans l'équilibre écologique du territoire, notamment à travers la protection des sols, la régulation hydrique, la lutte contre l'érosion et le maintien de la biodiversité. Elles constituent également une source de revenus et de subsistance pour les populations locales, à travers la collecte de bois de chauffe, de produits forestiers non ligneux (fruits, feuilles, écorces, plantes médicinales) et certaines activités artisanales. Ce potentiel forestier représente ainsi un levier stratégique pour la diversification économique et le renforcement de la résilience climatique de la commune.

Dans cette dynamique, la mise en place du Domaine Agricole Communautaire (DAC) de Fafacourou constitue une initiative structurante visant à valoriser durablement les ressources naturelles tout en conciliant production agricole, conservation forestière et insertion socio-

économique des jeunes et des femmes. Le DAC offre un cadre organisationnel propice au développement de pratiques agroforestières, de reboisement, de gestion rationnelle des ressources et de création de chaînes de valeur locale. Il permet également de renforcer la sécurisation foncière communautaire, de réduire la pression sur les forêts naturelles et de promouvoir des modèles de production plus durables et résilients face aux changements climatiques.

Toutefois, malgré ces opportunités, le potentiel forestier reste confronté à des pressions croissantes liées à l'extension des surfaces agricoles, à la coupe anarchique de bois, aux feux de brousse et aux effets du dérèglement climatique. La faiblesse des moyens de surveillance, le manque de structuration des acteurs locaux et la persistance de pratiques d'exploitation non durables fragilisent la pérennité des ressources forestières. Le renforcement de la gouvernance locale, l'implication active des communautés dans la gestion participative du DAC, la promotion des filières de valorisation durable et l'intégration de la foresterie dans la planification communale apparaissent dès lors comme des priorités pour transformer ce potentiel en un véritable moteur de développement durable pour la commune de Badion.

4.1.3. Élevage

L'élevage constitue la deuxième activité économique de la commune et une source de revenus essentielle pour de nombreuses familles, représentant une forme d'épargne et d'assurance. Le cheptel est considérable, avec plus de 13 000 bovins, 15 500 ovins et caprins, et une importante population de volailles. La disponibilité de zones de pâturage et de points d'eau temporaires (mares, 15 puits pastoraux) sont des atouts pour ce secteur, qui est principalement de type extensif.

Néanmoins, le secteur de l'élevage fait face à de sérieuses contraintes qui entravent sa modernisation et sa productivité. Il n'existe pas de parc à bétail ni de couloirs de transhumance aménagés, ce qui provoque des conflits fréquents avec les agriculteurs. Le suivi sanitaire des animaux est quasi-inexistant en raison du manque de personnel qualifié en santé animale et de l'absence totale de pharmacie vétérinaire dans la commune.

Cheptel et Ressources Pastorales



État des Lieux

Atouts Naturels

- Disponibilité de zones de pâturage
- Présence de mares naturelles
- 15 Puits pastoraux fonctionnels

Déficits Structurels

- Absence de parcs à bétail
- Pas de couloirs de transhumance
- Inexistence de pharmacie vétérinaire

Risques Majeurs

- Vulnérabilité au vol de bétail
- Problèmes sanitaires et maladies
- Fréquents conflits agro-pastoraux

Importance du Cheptel

Données estimatives du rapport diagnostic



- Le cheptel constitue une richesse économique majeure pour la commune, mais son potentiel est freiné par le manque d'infrastructures modernes et l'insécurité.

Image 6 : Cheptel et ressources pastorales de la commune

Les troupeaux sont également vulnérables au vol, aux prédateurs et aux maladies, faute de protection et de campagnes de vaccination régulières. De plus, le manque d'aménagement des mares, qui s'assèchent rapidement après la saison des pluies, crée un stress hydrique important pour le bétail. Le développement de ce secteur passe nécessairement par la création d'infrastructures pastorales (parcs, puits), le renforcement des services de santé animale et la sécurisation des ressources en eau et en fourrage

Tableau 23 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de l'élevage

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
- Existence de stèles d'attache pour les animaux. - Disponibilité de zones de pâturages. - Présence de mares pour abreuver le bétail. - Présence d'Auxiliaire vétérinaires (10) - Existence d'un Parc de vaccination	- Absence de parc à bétail pour le regroupement des animaux. - Manque de personnel qualifié en santé animale. - Absence de protection pour les troupeaux contre le vol et les prédateurs. - Manque d'aménagement des mares.	- Créer des parcs à bétail et des couloirs de passage pour les troupeaux. - Entretenir les mares existantes. - Mettre en place une pharmacie vétérinaire bien approvisionnée. - Recruter et former du personnel en santé animale.

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪	▪ Inexistence d'une pharmacie vétérinaire. ▪ Absence de matérialisation des parcours de bétail ▪ POS	▪ Mise en place des unités de transformation du lait ▪ Construire une chambre froide de 1000 tonnes ▪ Poste vétérinaire ▪ Parc vaccination ▪ Construction d'un marché à bétail ▪ Construction abattoir

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

4.1.4. Pêche et aquaculture

Le secteur de la pêche dans la commune de Badion demeure faiblement développé et essentiellement marginal dans l'économie locale. L'activité est saisonnière, limitée à quelques pratiques artisanales opportunistes durant l'hivernage, en raison de la présence ponctuelle de rivières et d'une vallée. En l'absence d'organisation formelle des acteurs, de chaînes de commercialisation structurées et d'infrastructures dédiées, la pêche ne constitue pas à ce stade une source significative de revenus ni un pilier de la sécurité alimentaire locale. Toutefois, l'existence de ressources hydriques temporaires et la disponibilité du **Domaine Agricole Communautaire (DAC)** offrent un potentiel encore largement inexploité pour la structuration de nouvelles activités halieutiques.

Dans ce contexte, la **pisciculture et l'aquaculture apparaissent comme des opportunités stratégiques de diversification économique et de renforcement de la sécurité alimentaire**. L'aménagement de plans d'eau, la création de bassins piscicoles au sein ou à proximité du DAC, ainsi que la mise en place de dispositifs de retenue des eaux de ruissellement permettraient de sécuriser la disponibilité de l'eau et de prolonger les cycles de production au-delà de la saison des pluies. Le développement de l'aquaculture devra s'accompagner de la formation des producteurs aux techniques professionnelles, de l'organisation des acteurs en groupements, et de l'appui à la commercialisation, afin de faire émerger progressivement une filière locale durable, créatrice d'emplois et génératrice de revenus pour les jeunes et les femmes.

Tableau 24 : Diagnostic communautaire participatif du secteur de la pêche

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
- Présence de rivières et d'une vallée offrant un potentiel pour la pêche en saison des pluies. - Disponibilité du DAC.	- Absence d'aménagement des zones de pêche et des plans d'eau. - Inexistence de barrages pour la retenue des eaux de ruissellement, limitant la disponibilité de la ressource piscicole. - Manque de formation des acteurs locaux aux techniques d'aquaculture.	- Aménager les vallées et les zones propices à la pêche. - Créer des zones aquacoles au niveau des rivières pour développer la pisciculture. - Former les pêcheurs et les acteurs intéressés aux techniques professionnelles de l'aquaculture.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

4.1.5. Commerce, artisanat et microfinance

Le tissu commercial de la commune de Badion est dominé par des activités informelles et de petite échelle. On y dénombre notamment 16 boutiques, 15 boulangeries traditionnelles, 12 moulins ainsi qu'un marché hebdomadaire (« louma ») qui constitue un pôle central d'échanges économiques et sociaux. À cela s'ajoutent de nombreux petits commerces de proximité tels que les cafétérias et les dibiteries, contribuant à l'animation économique locale et à la satisfaction des besoins courants des ménages. L'existence de Groupements d'Intérêt Économique (GIE) et d'Associations Sportives et Culturelles (ASC) disposant de récépissés témoigne d'une dynamique de structuration progressive des acteurs économiques.

Cependant, le secteur commercial souffre d'un déficit important d'infrastructures marchandes modernes et adaptées. L'absence de marché couvert, de cantines aménagées et d'espaces de vente sécurisés oblige de nombreux commerçants à exercer dans des conditions précaires, exposées aux aléas climatiques et aux risques sanitaires. Par ailleurs, une part significative des acteurs économiques rencontre des difficultés dans la formalisation de leurs activités (obtention de registre de commerce, NINEA, récépissé), limitant leur accès aux dispositifs de financement, aux marchés formels et aux opportunités de partenariat. Cette situation freine la professionnalisation du secteur et réduit son potentiel de création de valeur ajoutée locale.

L'artisanat local représente un gisement d'emplois non négligeable, notamment pour les jeunes. La commune compte plusieurs ateliers artisanaux, notamment 4 ateliers mécaniques, des unités de

transformation (boulangeries traditionnelles), ainsi que des activités de couture, de coiffure et de petite maintenance. Malgré ce potentiel, le secteur reste peu développé en raison du manque de formation professionnelle qualifiante, de l'absence d'un centre de formation professionnelle (CFP) dédié aux métiers artisanaux et de l'accès limité aux équipements modernes et aux financements. Cette situation réduit la compétitivité des artisans et limite leur capacité à répondre à une demande plus structurée.

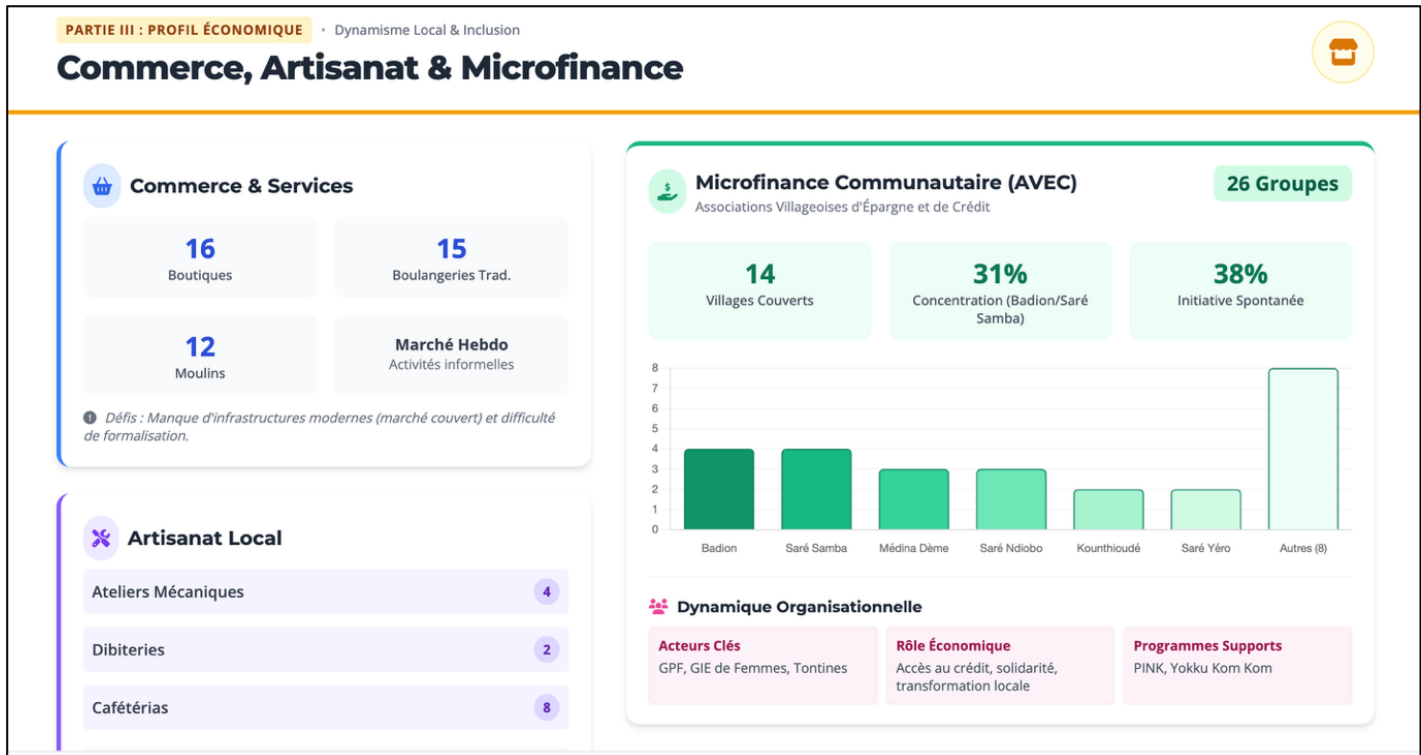


Image 7 : Caractéristique des secteurs du commerce, de l'artisanat et de la microfinance dans la commune de Badion

La microfinance communautaire constitue un levier important d'inclusion économique et de résilience des ménages. La commune compte 26 groupes d'Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), couvrant 14 villages. La concentration est plus marquée dans les localités de Badion et Saré Samba (environ 31 % des groupes), tandis que 38 % des AVEC sont issues d'initiatives spontanées communautaires. Ces organisations jouent un rôle central dans l'accès au crédit de proximité, la promotion de la solidarité, le financement des activités génératrices de revenus et la transformation locale. Les principaux acteurs impliqués sont les Groupes de Promotion Féminine (GPF), les GIE de femmes et les tontines, avec l'appui de programmes partenaires tels que PINK et Yokkuté Kom Kom.

Malgré cette dynamique encourageante, les AVEC restent confrontées à des défis organisationnels, de gouvernance interne et de sécurisation de l'épargne. Le renforcement des capacités de gestion, l'interconnexion avec des institutions de microfinance formelles et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales demeurent essentiels pour maximiser leur impact économique. Dans une perspective de développement local durable, la commune gagnerait à investir simultanément dans la modernisation des infrastructures commerciales, la professionnalisation de l'artisanat et la consolidation des mécanismes de finance communautaire, afin de structurer un tissu économique inclusif, créateur d'emplois et générateur de revenus locaux.

Tableau 25 : *Diagnostic participatif communautaire des secteurs du commerce, de l'artisanat dans la commune de Badion*

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence de boutiques et de marchés qui animent la vie économique locale. ▪ Présence de Groupements d'Intérêt Économique (GIE) et d'Associations Sportives et Culturelles (ASC) disposant de récépissés. ▪ Existence de marché hebdomadaire	▪ Absence d'infrastructures marchandes modernes et adaptées. ▪ Manque de cantines ou de places aménagées pour les vendeurs. ▪ Difficultés pour les acteurs économiques à obtenir une reconnaissance juridique (registre de commerce, NINEA).	▪ Construire un marché moderne pour améliorer les conditions de vente. ▪ Augmenter le nombre de cantines et d'espaces de vente pour les commerçants. ▪ Orienter et accompagner la population dans les démarches pour l'obtention de documents officiels (GIE, NINEA, récépissé).
▪ Existence de divers ateliers artisanaux (mécanique, boulangerie, couture, coiffure, etc.).	▪ Manque de formation professionnelle qualifiante pour les artisans. ▪ Absence d'un centre de formation professionnelle (CFP) dédié aux métiers de l'artisanat. ▪ Manque d'accompagnement financier et matériel pour les artisans.	▪ Mettre en place des programmes de formation pour renforcer les compétences des jeunes artisans. ▪ Créer un centre de formation professionnelle pour les métiers de l'artisanat. ▪ Faciliter l'accès des jeunes artisans au financement et au matériel.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

4.2. Secteur d'Appui à la Production

4.2.1. Transport et Communication

Le développement économique de Badion est sévèrement handicapé par son enclavement. La commune n'est traversée par aucune route bitumée, et le réseau de pistes rurales qui la relie aux autres localités du département et à la capitale régionale, Kolda, est dans un état de dégradation avancé. Ces pistes deviennent souvent impraticables pendant la saison des pluies, isolant complètement certains villages pendant plusieurs mois.

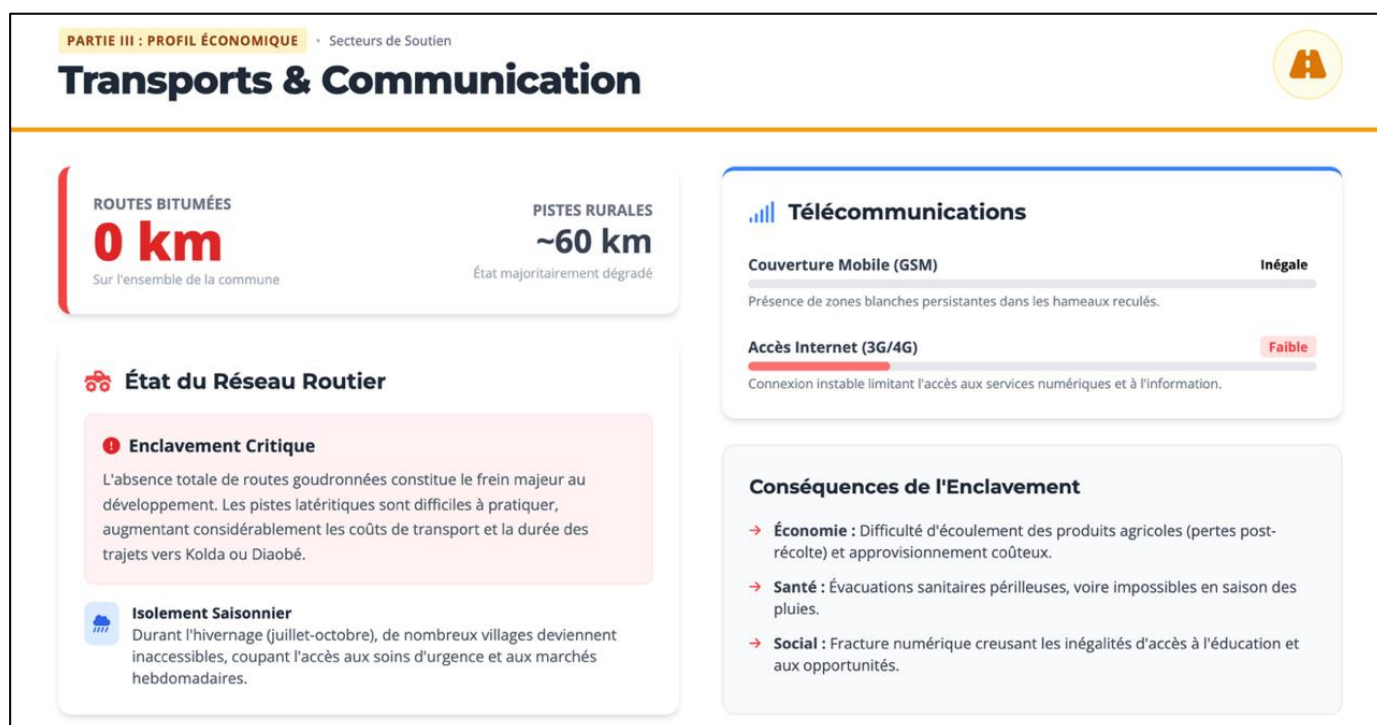


Image 8 : Couverture de la commune en termes d'infrastructures routières et de communication

Cet isolement a des conséquences économiques désastreuses : il renchérit le coût des intrants et des produits de consommation, et rend très difficile et coûteuse l'évacuation des productions agricoles vers les marchés. Les agriculteurs sont ainsi contraints de brader leurs récoltes sur place à des intermédiaires. L'absence d'infrastructures de transport adéquates constitue donc le principal goulot d'étranglement pour toute initiative de développement économique.

En matière de communication, bien que la couverture par les réseaux de téléphonie mobile se soit améliorée, elle reste inégale sur le territoire communal, avec de nombreuses zones blanches où le signal est faible ou inexistant. L'accès à internet est très limité et peu performant, ce qui prive les

jeunes, les producteurs et les services locaux d'un outil essentiel pour l'information, la formation et l'accès à de nouveaux marchés.

4.2.2. Électrification et éclairage public

L'accès à l'énergie est un facteur clé de développement, mais la commune de Badion est presque entièrement privée d'électricité. Elle n'est pas raccordée au réseau électrique national, et l'électrification repose sur des solutions palliatives et individuelles. L'existence de quelques panneaux solaires et lampadaires, souvent issus de projets, est une initiative positive mais très insuffisante pour couvrir les besoins de la population et des services socio-économiques.

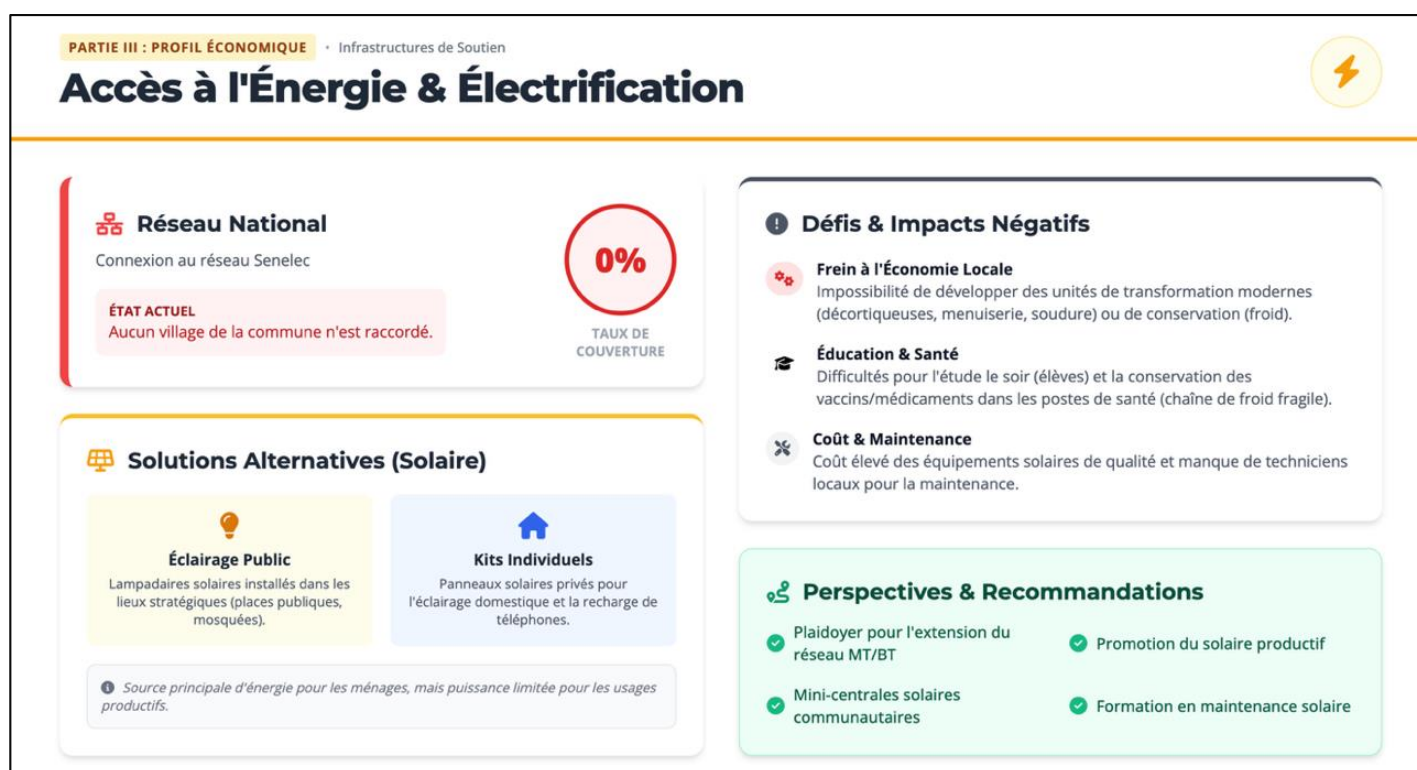


Image 9 : Accès à l'énergie et électrification rurale

Cette précarité énergétique a de lourdes conséquences. Elle freine le développement de toute activité de transformation ou artisanale nécessitant de l'énergie, limite les heures d'étude des enfants, et complique le fonctionnement des services de base comme le poste de santé. Le manque d'éclairage public crée également un sentiment d'insécurité dans les villages la nuit. L'extension du réseau national jusqu'à la commune et le développement de solutions solaires à plus grande échelle sont des conditions sine qua non pour améliorer les conditions de vie et stimuler l'économie locale.

Tableau 26 : Diagnostic participatif communautaire du secteur de l'électrification et éclairage public

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence de panneaux solaires et de lampadaires.	▪ Couverture électrique insuffisante sur l'ensemble de la commune. ▪ Nombre insuffisant de panneaux solaires et de lampadaires.	▪ Augmenter le nombre de panneaux solaires et de lampadaires pour améliorer la couverture. ▪ Raccorder la commune au réseau électrique national. ▪ Extension aux réseaux de la SENELEC (28 villages à 5 km du réseau) ▪ Prolongement dorsale jusqu'à fafacourou ▪ Constructions de centrales solaires (10)

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

V. PROFIL DE GOUVERNANCE

5.1. Profil des Élus

Le Conseil municipal de Badion est composé de 46 membres, dont 22 femmes (48 %) et 24 hommes (52 %), traduisant une quasi-parité dans la représentation politique locale. Cette configuration constitue un acquis important en matière d'inclusion et d'application des principes de participation équitable promus par le Code général des Collectivités territoriales. Elle offre un potentiel réel pour intégrer les préoccupations spécifiques des femmes dans les politiques publiques locales et renforcer une gouvernance plus inclusive.

Toutefois, cette parité numérique ne se traduit pas encore pleinement dans les sphères décisionnelles stratégiques. Le Bureau municipal, composé de 4 membres, ne compte qu'une seule femme, et sur les 11 commissions thématiques existantes, seules 3 sont présidées par des femmes. Cette sous-représentation féminine dans les fonctions de leadership limite l'influence effective des femmes dans l'orientation des politiques locales, la priorisation des investissements et le pilotage des actions communales. Elle révèle un enjeu majeur de renforcement du leadership féminin, de

promotion de l'égalité d'accès aux postes de responsabilité et d'accompagnement des élues dans l'exercice de leurs fonctions.

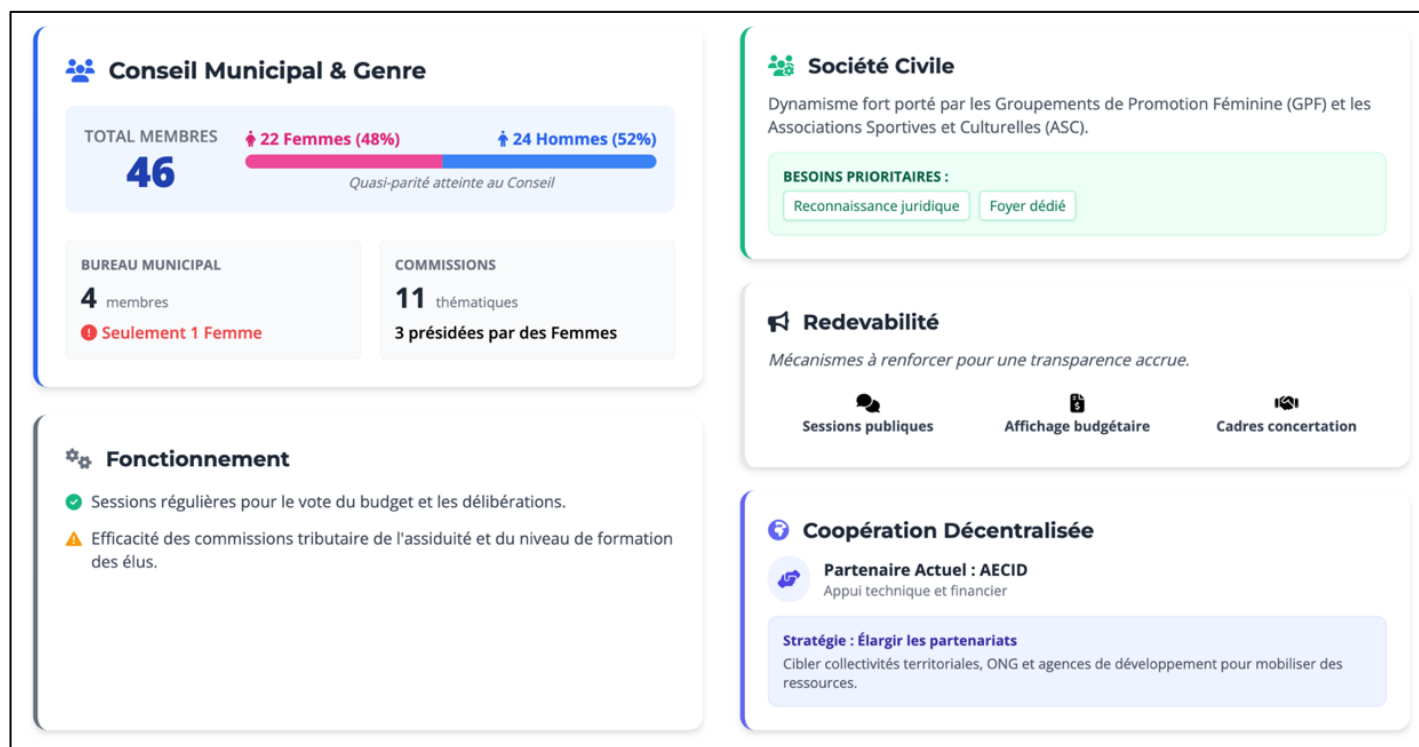


Image 10 : composition du conseil municipal

5.2. Fonctionnement du Conseil Municipal

Le Conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. Il se réunit en session ordinaire pour voter le budget, approuver les comptes administratifs, et délibérer sur toutes les questions relatives au développement de la commune. Son fonctionnement s'appuie sur des commissions techniques spécialisées (éducation, santé, finances, etc.) qui sont chargées d'étudier les dossiers en amont. L'efficacité du conseil dépend de l'assiduité de ses membres, de leur niveau de formation et de leur capacité à porter les préoccupations des populations qu'ils représentent et à contrôler l'action de l'exécutif local.

5.3. Dispositif de Bonne Gouvernance

La commune de Badion, à l'instar de toutes les collectivités territoriales du Sénégal, est régie par la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales, qui consacre l'Acte III de la décentralisation. Ce cadre juridique définit l'organisation, les compétences et les modalités de fonctionnement des collectivités, avec pour finalité le renforcement de la

démocratie locale, de la participation citoyenne, de la transparence et de la redevabilité. Le Plan de Développement Communal (PDC) constitue l'outil stratégique central de planification territoriale permettant de traduire ces principes en actions concrètes, à travers une programmation concertée et orientée vers les besoins réels des populations.

Le Conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. Il se réunit régulièrement pour voter le budget, approuver les comptes administratifs et délibérer sur les questions majeures de développement local. Son fonctionnement repose sur des commissions techniques spécialisées chargées d'analyser les dossiers et de formuler des propositions. L'efficacité de ces commissions demeure toutefois tributaire de l'assiduité des élus, de leur niveau de formation, de leur capacité d'analyse et de leur maîtrise des procédures administratives et budgétaires. Le renforcement des compétences des élus apparaît ainsi comme un levier essentiel pour améliorer la qualité de la gouvernance locale.

5.4. Participation citoyenne, société civile et redevabilité

La société civile locale joue un rôle dynamique dans l'animation de la vie communautaire, notamment à travers les Groupements de Promotion Féminine (GPF) et les Associations Sportives et Culturelles (ASC). Ces organisations contribuent à la mobilisation sociale, à la solidarité communautaire et à la prise en charge de certaines problématiques locales. Toutefois, leurs besoins prioritaires restent marqués par la recherche d'une reconnaissance juridique formelle et la mise à disposition d'infrastructures adaptées, telles que des foyers ou espaces dédiés aux activités associatives, afin de renforcer leur structuration et leur capacité d'action.

En matière de redevabilité, des efforts restent à consolider pour améliorer la transparence de la gestion municipale et renforcer la confiance entre les citoyens et l'institution communale. Le renforcement des mécanismes de communication publique, notamment l'organisation de sessions publiques ouvertes, l'affichage budgétaire accessible et la mise en place de cadres de concertation réguliers, apparaît nécessaire pour favoriser une participation citoyenne plus active, un contrôle citoyen effectif et une meilleure appropriation des décisions locales.

5.4.1. Prise en compte de la dimension genre

L'analyse de la dimension genre révèle une situation contrastée. En matière d'accès aux ressources, les femmes, notamment lorsqu'elles sont organisées en GIE, parviennent à obtenir des délibérations foncières pour des parcelles agricoles ou maraîchères. Cependant, leur accès aux ressources

économiques (financements, équipements) reste plus limité que celui des hommes, les cantonnant souvent à des activités de subsistance. Au sein de l'état civil, la parité est loin d'être atteinte, avec seulement deux femmes pour trois hommes employés.

La participation politique des femmes est visible au sein du conseil municipal où elles approchent la parité numérique. Toutefois, leur faible représentation au sein du bureau municipal et à la tête des commissions montre que l'accès aux sphères de décision stratégique reste un défi. Des formations en leadership et la promotion de quotas dans les instances exécutives pourraient contribuer à corriger ce déséquilibre et à garantir que leurs besoins spécifiques soient mieux pris en compte.

Tableau 27 : Analyse de la participation des femmes dans l'économie locale

Critère	Situation actuelle	Axe d'amélioration
Accès aux ressources	- Ressources Foncière : Surtout pour les GIE de femmes (voir le répertoires) - Ressources économiques : Limitées pour les femmes et les couches vulnérables : • Agriculture, Maraichage, élevage, Commerce État civil : 2 femmes 3 hommes	- Sensibilisation sur les droits fonciers, appui juridique
Participation	- CM : 22 femmes et 24 Hommes - Bureau Municipal : 1 femmes et 3 hommes - Commissions : 3 femmes Présidente de Commission sur 11	- Formation au leadership, système de quotas
Contrôle des revenus	- Plus de 3 AVEC et tontine gérée par les femmes - Ressource : Bon Accès au crédit -	- Microfinance, formation à l'entrepreneuriat

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

Sur le plan du contrôle des revenus, les femmes démontrent un grand dynamisme à travers la gestion de plus de trois Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) et de tontines. Ces mécanismes de microfinance endogène leur assurent un bon accès à de petits crédits et renforcent leur autonomie économique. Il est essentiel de soutenir ces initiatives et de les connecter à des programmes de formation à l'entrepreneuriat pour démultiplier leur impact.

L'accès au crédit via les institutions financières formelles (banques, mutuelles de crédit, institutions de microfinance agréées) demeure très limité, en raison des exigences élevées en garanties, du faible niveau de formalisation des activités économiques et du manque de structuration des porteurs de projets, en particulier les femmes et les jeunes. Cette contrainte renforce la dépendance aux mécanismes de financement communautaires (AVEC, tontines), qui, bien que utiles, restent insuffisants pour soutenir des investissements productifs de moyenne ou grande envergure.

Tableau 28 : *Diagnostic communautaire participatif de la participation des femmes dans la gouvernance locale*

ATOUTS	CONTRAINTES	PISTES DE SOLUTIONS
▪ Existence de Groupements de Promotion Féminine (GPF) et d'Associations Sportives et Culturelles (ASC).	▪ Manque de reconnaissance juridique pour de nombreuses associations (absence de récépissé). ▪ Manque de financements. ▪ Absence de foyer pour les jeunes et les femmes. ▪ Manque d'accompagnement et de soutien pour les groupements féminins.	▪ Aider les associations à obtenir une reconnaissance juridique (récépissé). ▪ Rechercher des partenaires financiers pour soutenir les associations. ▪ Accompagner et soutenir les groupements de femmes.

Source : Atelier de diagnostic communautaire participatif, octobre 2025

5.4.2. Coopération décentralisée

Face à l'ampleur des besoins et à la faiblesse de ses ressources propres, la commune de Badion a tout intérêt à développer une stratégie active de coopération décentralisée. Cela consiste à nouer des partenariats avec d'autres collectivités territoriales, au Sénégal ou à l'étranger, ainsi qu'avec des ONG nationales et internationales, des projets et programmes de développement et des agences de coopération. Ces partenariats peuvent permettre de mobiliser des ressources financières, une expertise technique et des opportunités de formation pour mettre en œuvre les projets prioritaires identifiés dans le Plan de Développement Communal

La commune bénéficie actuellement d'un partenariat avec l'AECID, qui apporte un appui technique et financier à certaines initiatives locales. Cette coopération constitue une opportunité stratégique pour renforcer les capacités institutionnelles, améliorer les infrastructures et soutenir les dynamiques de développement local. Néanmoins, la diversification des partenariats demeure un enjeu important afin de mobiliser davantage de ressources, d'expertises et d'innovations. Une

stratégie proactive d'élargissement des partenariats vers d'autres collectivités territoriales, ONG et agences de développement permettrait de consolider les acquis et d'accroître l'impact des interventions au bénéfice des communautés locales.

5.5. Gouvernance budgétaire

La commune de Badion est confrontée aux défis communs à de nombreuses collectivités territoriales au Sénégal, marqué par une forte dépendance vis-à-vis des transferts financiers de l'État, notamment le Fonds de Dotation de la Décentralisation. Les ressources propres, issues de la fiscalité locale (taxes, patentes), sont très faibles en raison du caractère informel de l'économie, de la pauvreté des ménages et des difficultés de recouvrement. Cette faible capacité de mobilisation des ressources limite considérablement l'autonomie financière de la commune et sa capacité à investir dans des projets structurants.

Tableau 29 : Récapitulatif du budget de la commune de Badion de 2022 à 2024

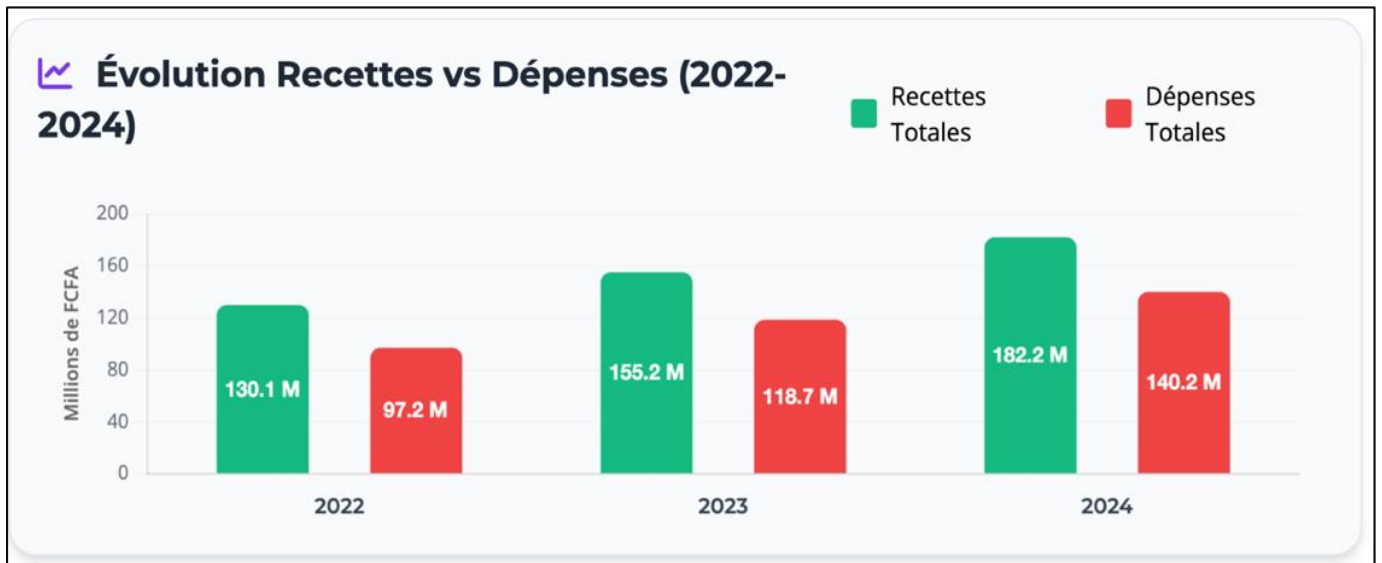
ANALYSE BUDGÉTAIRE									
Tableau Récapitulatif 2022–2024									
Devise FCFA									
Période 3 Exercices									
RUBRIQUE	2022			2023			2024		
	PRÉV.	RÉAL.	%	PRÉV.	RÉAL.	%	PRÉV.	RÉAL.	%
Recettes Fonct.	74,9 M	67,0 M	89%	86,0 M	91,8 M	107%	88,0 M	133,6 M	152%
Recettes Invest.	80,0 M	63,1 M	79%	108,6 M	63,5 M	59%	108,4 M	48,6 M	45%
TOTAL RECETTES	154,9 M	130,1 M	84%	194,6 M	155,2 M	80%	196,4 M	182,2 M	93%
Dépenses Fonct.	74,9 M	50,8 M	68%	86,0 M	55,3 M	64%	88,0 M	94,8 M	108%
Dépenses Invest.	80,0 M	46,4 M	58%	108,6 M	63,4 M	58%	108,4 M	45,4 M	42%
TOTAL DÉPENSES	154,9 M	97,2 M	63%	194,6 M	118,7 M	61%	196,4 M	140,2 M	71%

Source : CA 2022, 2023 et 2024

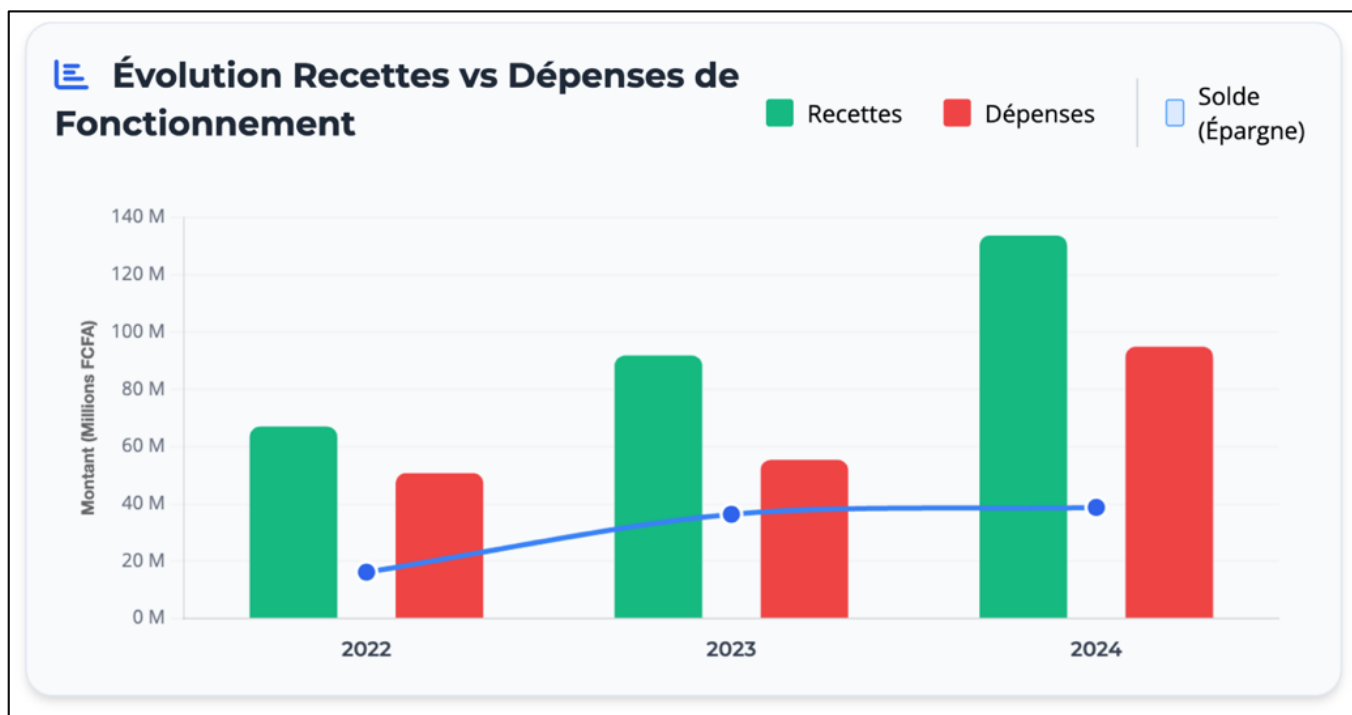
Sur la période 2022–2024, la commune de Badion affiche une dynamique globalement positive de mobilisation des recettes de transfert (FDD, FECT, recettes propres), traduisant une amélioration progressive de la performance financière. Les recettes totales sont passées de 130,1 millions FCFA en 2022 à 155,2 millions FCFA en 2023, pour atteindre 182,2 millions FCFA en 2024, soit une progression globale de plus de 40 % en trois ans. Le taux de réalisation des recettes s'est sensiblement amélioré, passant de 84 % en 2022 à 80 % en 2023, puis à un niveau élevé de 93 %

en 2024. Cette performance est principalement portée par les recettes de fonctionnement, qui représentent 73 % des recettes réalisées en 2024 (133,6 millions FCFA), traduisant un renforcement de la capacité de mobilisation des ressources propres et des transferts courants.

Graphique 3 : Évolution des recettes et dépenses de 2022 à 2024 (Source : CA 2022, 2023 et 2024)



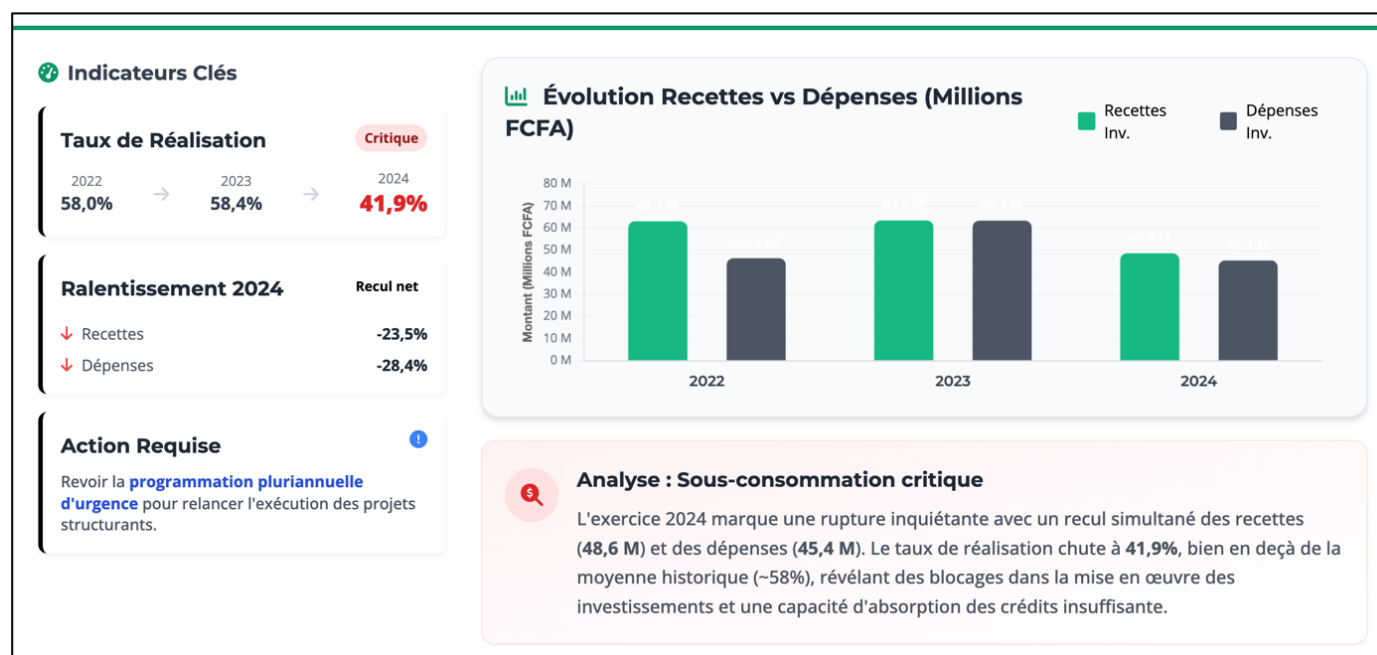
En parallèle, l'exécution des dépenses demeure en deçà des prévisions, malgré une progression notable en 2024. Le taux de réalisation des dépenses est passé de 63 % en 2022 à 61 % en 2023, puis à 71 % en 2024. Cette sous-exécution reflète à la fois une prudence budgétaire et des contraintes dans la capacité d'absorption des crédits, notamment en investissement. Les dépenses de fonctionnement ont connu une forte augmentation en 2024 (94,8 millions FCFA, soit 108 % des prévisions), traduisant une hausse des charges de gestion, tandis que les dépenses d'investissement restent structurellement faibles, avec un taux de réalisation de seulement 42 % en 2024.



Graphique 4 : Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de 2022 à 2024 (Source : CA 2022, 2023 et 2024)

Cette configuration budgétaire génère des excédents structurels croissants : 32,9 millions FCFA en 2022, 36,5 millions FCFA en 2023 et 42,0 millions FCFA en 2024. Ces excédents traduisent une capacité d'autofinancement positive et une relative maîtrise des équilibres financiers. La Capacité d'Autofinancement (CAF) s'est consolidée, passant de 16,2 millions FCFA en 2022 à 36,4 millions FCFA en 2023, puis à 38,8 millions FCFA en 2024. Le taux d'épargne, bien qu'en léger recul par rapport au pic de 2023 (39,7 %), se stabilise à un niveau satisfaisant de 29 % en 2024, confirmant la capacité de la commune à dégager des marges de manœuvre pour financer une partie de ses investissements.

Toutefois, l'analyse de la section investissement met en évidence une fragilité structurelle. Le taux de réalisation des investissements est resté autour de 58 % en 2022 et 2023, avant de chuter brutalement à 41,9 % en 2024. Cette baisse est marquée par un recul simultané des recettes d'investissement (48,6 millions FCFA en 2024, soit -23,5 %) et des dépenses d'investissement (45,4 millions FCFA, soit -28,4 %). Cette situation révèle des blocages dans la programmation, la maturation des projets, les procédures de passation des marchés et la capacité opérationnelle de mise en œuvre des investissements structurants, limitant l'impact du budget sur le développement territorial.



Graphique 5 : Évolution des recettes et dépenses d'investissement de 2022 à 2024 (Source : CA 2022, 2023 et 2024)

5.6. Performance de la Commune

La performance globale de la commune de Badion est actuellement limitée par la conjugaison de nombreux facteurs structurels. Sur le plan social, les indicateurs en matière d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont faibles, reflétant un déficit criant d'infrastructures et de services de base de qualité. Sur le plan économique, la forte dépendance à une agriculture pluviale peu productive et très vulnérable aux chocs climatiques, couplée à un enclavement sévère, freine toute dynamique de croissance durable et inclusive.

Malgré un potentiel humain (jeunesse, dynamisme associatif) et naturel (terres, ressources pastorales) certain, et une volonté politique affichée à travers les instances de gouvernance, la capacité d'action de la municipalité est fortement entravée par ses faibles ressources financières et techniques. L'amélioration de la performance de la commune passera inévitablement par un renforcement de sa gouvernance interne (planification, gestion budgétaire transparente), une mobilisation accrue de financements extérieurs à travers des partenariats stratégiques, et la mise en œuvre de projets concrets visant à désenclaver le territoire et à améliorer les conditions de vie et de production de ses habitants.

TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

VI. PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

6.1. Vision de développement de la commune à moyen terme

La vision de développement de la commune de Badion à l'horizon 2030 est la suivante :

*"Faire de Badion une commune **dynamique, résiliente et inclusive**, offrant à chaque citoyen les conditions d'un épanouissement durable à travers un accès équitable aux services sociaux de base et aux opportunités économiques, à l'horizon 2030."*

Cette vision est le fruit d'un processus participatif et inclusif qui a mobilisé l'ensemble des forces vives de la commune. Elle est ancrée dans les potentialités réelles du territoire et vise à transformer les défis actuels en opportunités de croissance durable et partagée. Elle traduit l'ambition collective de construire un avenir meilleur pour les générations présentes et futures, en s'appuyant sur les valeurs de solidarité, d'équité et de bonne gouvernance.

Vision PDC de Badion	Vision Sénégal 2050
Vision du PDC : "Faire de Badion une commune dynamique, résiliente et inclusive, offrant à chaque citoyen les conditions d'un épanouissement durable à travers un accès équitable aux services sociaux de base et aux opportunités économiques, à l'horizon 2030."	« Sénégal Souverain, Juste et Prospère, ancré dans des valeurs fortes ».

6.2. Analyse du PDC, à la lumière des politiques nationales et internationales (Vision Sénégal 2050, SND 2025-2029, ODD, Agenda 2063 de l'Union Africaine)

Axes stratégiques du PDC de Badian	Vision Sénégal 2050	SND 2025-2029	Objectifs de Développement Durable (ODD)
Axe 1 : Désenclavement et accès universel aux services sociaux de base	Axe 2 : Capital humain de qualité et équité sociale ; Axe 3 : Aménagement et développement durable : Désenclavement du territoire, accès universel à l'eau, à l'énergie, à la santé et à l'éducation, réduction des inégalités territoriales.	Pilier « Capital humain, inclusion sociale et services essentiels » : amélioration des infrastructures sociales, accès équitable aux services de base, connectivité territoriale.	ODD 3 (Bonne santé), ODD 4 (Éducation), ODD 6 (Eau et assainissement), ODD 7 (Énergie), ODD 9 (Infrastructures), ODD 10 (Réduction des inégalités), ODD 11 (Villes durables).
Axe 2 : Modernisation agricole et sécurité alimentaire	Axe 1 : Économie compétitive : Valorisation des filières agricoles, agro-industrialisation, souveraineté alimentaire, montée en gamme des chaînes de valeur locales.	Pilier « Transformation productive et souveraineté alimentaire » : mécanisation, irrigation, diversification agricole, stockage, résilience climatique.	ODD 1 (Réduction de la pauvreté), ODD 2 (Faim zéro), ODD 8 (Travail décent), ODD 12 (Consommation durable), ODD 13 (Climat).
Axe 3 : Gouvernance locale et inclusion économique des jeunes et des femmes	Axe 4 : Bonne gouvernance et engagement africain : Démocratie participative, inclusion sociale, autonomisation des femmes et des jeunes, transparence.	Pilier « Gouvernance, équité et inclusion » : participation citoyenne, emploi des jeunes, entrepreneuriat féminin, renforcement institutionnel.	ODD 5 (Égalité de genre), ODD 8 (Emploi), ODD 10 (Réduction des inégalités), ODD 16 (Institutions efficaces), ODD 17 (Partenariats).
Axe 4 : Résilience climatique et protection des ressources naturelles	Axe 3 : Aménagement et développement durable : Protection des écosystèmes, énergies renouvelables, économie circulaire, adaptation aux changement climatique.	Pilier « Transition écologique et résilience climatique » : gestion durable des ressources, adaptation aux risques climatiques, protection des forêts.	ODD 13 (Action climatique), ODD 15 (Vie terrestre), ODD 7 (Énergie propre), ODD 11 (Territoires résilients).

L'analyse de l'alignement stratégique montre que le Plan de Développement Communal (PDC) de Badion est pleinement cohérent avec les orientations nationales portées par la **Vision Sénégal 2050** et la **Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025–2029**. Les axes stratégiques du PDC traduisent de manière opérationnelle les priorités nationales en matière de transformation économique, de développement du capital humain, d'aménagement durable du territoire et de renforcement de la gouvernance, assurant ainsi une articulation verticale efficace entre les politiques publiques nationales et les dynamiques locales.

Le PDC de Badion contribue également de manière directe à la **territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD)**, en intégrant les enjeux d'accès aux services sociaux de base, de sécurité alimentaire, d'égalité de genre, de résilience climatique, de gouvernance inclusive et de protection de l'environnement. Cette convergence permet à la commune d'inscrire ses actions dans une logique de développement durable, mesurable et alignée sur les engagements internationaux du Sénégal.

Par ailleurs, le PDC s'inscrit dans la trajectoire continentale définie par l'**Agenda 2063 de l'Union africaine**, notamment en matière de prospérité partagée, d'inclusion sociale, de bonne gouvernance, de valorisation du capital humain et de durabilité environnementale. Les priorités locales de Badion participent ainsi à la construction d'un territoire résilient, compétitif et inclusif, en cohérence avec les ambitions panafricaines de transformation structurelle et de développement intégré.

La structuration du PDC de la commune de Badion autour de quatre axes stratégiques permet de couvrir de manière équilibrée les **quatre piliers fondamentaux du développement national : l'économie, le capital humain, le territoire durable et la gouvernance**. Cette approche intégrée renforce la cohérence interne du plan, facilite sa lisibilité pour les partenaires techniques et financiers, et optimise les conditions de mobilisation des ressources et d'impact des interventions à l'échelle locale.

6.3. Objectifs de développement

Pour opérationnaliser la vision de développement de la commune de Badion à l'horizon 2030, le Plan de Développement Communal s'articule autour de quatre axes stratégiques complémentaires, qui répondent directement aux contraintes majeures identifiées lors du diagnostic : enclavement

territorial, faible accès aux services sociaux de base, vulnérabilité alimentaire, déficit d'opportunités économiques pour les jeunes et les femmes, et exposition accrue aux effets du changement climatique. Ces axes structurent les interventions prioritaires de la commune et traduisent une approche intégrée du développement territorial, fondée sur l'équité sociale, la performance économique, la durabilité environnementale et la gouvernance inclusive.



Axe 1 : Désenclavement et accès universel aux services sociaux de base

Objectif stratégique : Connecter BAdion et garantir l'accès équitable aux services essentiels.

L'enclavement constitue l'un des principaux freins au développement de la commune. Le mauvais état des pistes rurales, leur impraticabilité en saison des pluies et l'insuffisance des infrastructures de base limitent l'accès des populations aux services sociaux, aux marchés, aux emplois et aux opportunités économiques. Cet axe vise à lever ces contraintes structurelles en améliorant durablement la mobilité territoriale, l'accessibilité des services et la qualité des infrastructures publiques.

Objectif spécifique 1 : Améliorer durablement l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité (éducation, santé, hydraulique et assainissement).

- **Secteur Éducation :** La commune ambitionne de garantir un accès équitable à une éducation de qualité à tous les enfants et jeunes. Les priorités portent sur la construction et la réhabilitation de salles de classe, la réduction des abris provisoires, l'amélioration des équipements pédagogiques, le renforcement du personnel enseignant, la mise en place de cantines scolaires et la création d'un lycée à Badion afin de limiter les abandons scolaires liés à l'éloignement. Les cibles visent un **ratio élèves/classe inférieur à 40**, une amélioration du taux brut de scolarisation et un meilleur maintien des filles dans le système éducatif.
- **Secteur Santé :** La commune s'engage à renforcer la couverture sanitaire et la qualité des soins à travers l'extension du réseau de cases de santé, l'augmentation de la capacité d'accueil des postes de santé, l'acquisition d'une ambulance fonctionnelle, le renforcement du personnel médical, l'amélioration de l'approvisionnement en médicaments essentiels et l'équipement des structures existantes. L'objectif est de réduire les évacuations tardives, d'améliorer la prise en charge des urgences et de renforcer la santé maternelle et infantile.
- **Secteur Hydraulique et Assainissement :** L'accès universel à l'eau potable et à un cadre de vie sain constitue une priorité absolue. Les actions porteront sur l'extension des forages, la création de puits pastoraux, la maintenance systématique des infrastructures, l'augmentation du nombre d'édicules publics, la gestion des déchets solides et l'aménagement de systèmes d'évacuation des eaux pluviales.

Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accessibilité territoriale, l'électrification de la commune.

- **Secteur Infrastructure et désenclavement :** Le désenclavement de la commune travers la réalisation des pistes fonctionnelles est essentielle pour soutenir les services sociaux, stimuler l'activité économique et renforcer la sécurité.
- **Secteur Énergie :** L'amélioration de l'accès à l'électricité est essentielle pour stimuler l'économie locale.

Axe 2 : Modernisation agricole et sécurité alimentaire

Objectif stratégique : Assurer la sécurité alimentaire en augmentant durablement les revenus des producteurs par la modernisation et la diversification du système agricole.

Objectif spécifique 3 : Accroître durablement la productivité agricole et la résilience des systèmes de production.

La persistance d'une période de soudure d'environ 2,5 mois, la faiblesse des rendements, le faible niveau de mécanisation et les effets du changement climatique fragilisent la sécurité alimentaire et les revenus des ménages. Cet objectif vise une transformation progressive du système productif local vers un modèle plus productif, diversifié et résilient.

- **Secteur Agriculture** : Les priorités portent sur l'accès aux intrants de qualité, la mécanisation agricole, la diversification des cultures, le développement de l'irrigation et des cultures de contre-saison, ainsi que la formation des producteurs aux techniques climato-intelligentes. La commune ambitionne de faire passer le **taux de mécanisation de moins de 5 % à 30 % d'ici 2030** et d'augmenter la productivité agricole de **50 %**.
- **Secteur Élevage** : Les interventions visent l'amélioration de l'accès à l'eau pour le bétail, le renforcement des services vétérinaires, la gestion durable des pâturages et la réduction des conflits d'usage. L'objectif est de **réduire la mortalité du bétail de 30 %**.

Objectif spécifique 4 : Renforcer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Secteur Nutrition et Sécurité Alimentaire : La commune prévoit la construction de magasins de stockage, le développement de la transformation locale, la diversification alimentaire et la mise en œuvre de programmes ciblés de lutte contre la malnutrition, avec pour ambition de porter la **sécurité alimentaire à 9 mois** et de réduire la **malnutrition de 40 %**.

Objectif spécifique 5 : Renforcer l'offre de service dans les secteur de la jeunesse et du sport

Axe 3 : Gouvernance locale et inclusion économique des jeunes et des femmes

Objectif stratégique : Renforcer la gouvernance locale participative et créer des opportunités économiques durables pour les jeunes et les femmes.

Objectif spécifique 6 : Renforcer les capacités institutionnelles, la transparence et la participation citoyenne.

Cet objectif vise à consolider la capacité institutionnelle de la commune à travers la formation des élus et des agents municipaux, la mise en place de mécanismes de budget participatif, le renforcement du suivi-évaluation, et l'amélioration de la transparence et de la redevabilité.

Objectif spécifique 7 : Développer l'entrepreneuriat local et l'accès aux financements pour les jeunes et les femmes.

La commune s'engage à promouvoir l'entrepreneuriat, à appuyer la structuration des GIE et GPF et à faciliter l'accès à la microfinance. Les cibles incluent **40 % de participation féminine dans la prise de décision**, la création de **50 micro-entreprises** et un accès au financement pour **60 % des groupements économiques**.

Objectif spécifique 8 : Renforcer durablement le pouvoir économique et social des femmes et des jeunes.

Cet objectif vise à réduire les inégalités de genre et d'âge par le développement des compétences, l'accès aux opportunités économiques, la valorisation du leadership local et l'intégration effective des femmes et des jeunes dans les dynamiques de développement territorial.

Axe 4 : Résilience climatique et protection des ressources

Objectif stratégique : Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et renforcer la résilience face aux changements climatiques.

Objectif spécifique 9 : Restaurer les écosystèmes et renforcer la gestion durable des ressources naturelles.

La commune est fortement exposée à la dégradation des terres, à la baisse de la couverture végétale et à l'irrégularité pluviométrique. Cet objectif vise à restaurer les écosystèmes, à réduire la pression sur les ressources naturelles et à sécuriser les services écosystémiques.

Objectif spécifique 10 : Renforcer les capacités d'adaptation des populations face aux risques climatiques.

Les priorités concernent la lutte contre la déforestation, la promotion de la régénération naturelle assistée, le développement des énergies renouvelables, la protection des forêts et la mise en place d'un système d'alerte précoce. La commune vise une **réduction de 20 % de la déforestation**, une **augmentation de 30 % de la couverture forestière**, une **réduction de 50 % de la dépendance au bois de chauffe** et une **couverture totale du système d'alerte précoce** à l'horizon 2030.

QUATRIÈME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET MÉCANISME DE SUIVI

VII. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

L'opérationnalisation du Plan de Développement Communal (PDC) de Badion 2026-2030 repose sur la capacité de la commune à transformer une vision partagée en actions concrètes, mesurables et impactantes pour les populations. Cette phase de mise en œuvre constitue le passage décisif de la planification stratégique à la réalisation effective des projets identifiés, nécessitant une mobilisation optimale des ressources disponibles, une coordination efficace des acteurs et une gouvernance transparente. Le présent chapitre définit les modalités pratiques de déploiement du plan, en précisant les stratégies de financement, les mécanismes de gestion, les rôles des différents acteurs et les dispositifs de suivi-évaluation qui garantiront l'atteinte des objectifs fixés.

L'ambition portée par ce PDC, avec un investissement global estimé à **1 449 500 000 FCFA** sur cinq ans, témoigne de l'engagement de la commune de Badion à impulser une dynamique de développement durable et inclusif. Cependant, au-delà des chiffres, la mise en œuvre de ce plan exige une volonté politique forte, une appropriation collective par l'ensemble des parties prenantes et une capacité d'adaptation face aux contraintes et opportunités qui émergeront au fil du temps. C'est dans cet esprit que les dispositifs de mise en œuvre présentés ci-après ont été conçus, afin d'assurer une gestion rigoureuse, participative et redevable du développement communal.

7.1. Analyse du Plan

Le Plan de Développement Communal de Badion 2026-2030 se caractérise par une approche multidimensionnelle qui embrasse l'ensemble des secteurs clés du développement local. Structuré autour de quatre axes stratégiques interdépendants, le plan répond de manière cohérente aux défis majeurs identifiés lors du diagnostic participatif et s'inscrit pleinement dans les orientations nationales définies par la Vision Sénégal 2050 et la Stratégie Nationale de Développement (SND) 2025-2029. L'analyse du plan révèle une volonté manifeste de s'attaquer aux causes profondes du sous-développement de la commune, en privilégiant des interventions structurantes qui visent à la fois l'amélioration des conditions de vie des populations et la création d'opportunités économiques durables.

Le premier axe stratégique, consacré au désenclavement et à l'accès universel aux services sociaux de base, mobilise près de 46% du budget total du PDC, soit 668 500 000 FCFA. Cette priorisation témoigne de la prise de conscience que le développement économique ne peut s'enraciner durablement sans un socle social solide. Les investissements prévus dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, de l'assainissement et de l'électrification visent à combler les déficits criants en infrastructures et à garantir l'égalité d'accès aux services essentiels pour l'ensemble de la population, y compris les habitants des villages les plus reculés. Ces actions sont d'autant plus stratégiques qu'elles contribueront à réduire l'exode rural en améliorant l'attractivité de la commune.

Le deuxième axe, dédié à la modernisation agricole et à la sécurité alimentaire, représente 30% du budget global avec 432 000 000 FCFA. Cette orientation reflète la centralité de l'agriculture dans l'économie locale et la nécessité impérieuse de transformer les systèmes de production pour les rendre plus résilients, plus productifs et mieux intégrés aux chaînes de valeur. Les interventions programmées en matière de stockage, d'irrigation, de mécanisation, de valorisation des productions locales et de développement de l'élevage visent à renforcer la souveraineté alimentaire de la commune, à accroître les revenus des producteurs et à limiter les migrations saisonnières vers les pays voisins. Ce faisant, le plan s'inscrit dans une logique de transformation structurelle de l'économie rurale et d'ancrage territorial des activités productives.

Le troisième axe stratégique, qui porte sur la gouvernance locale et l'inclusion économique des jeunes et des femmes, mobilise 248 000 000 FCFA, soit 17% du budget. Cette dimension transversale est essentielle pour garantir la pérennité des acquis du développement et assurer une appropriation inclusive des projets. En investissant dans la formation professionnelle, l'entrepreneuriat, le renforcement des capacités du conseil municipal et la promotion de la redevabilité, la commune entend créer les conditions d'une gouvernance efficace, transparente et participative. L'accent mis sur l'inclusion des jeunes et des femmes répond à la fois à un impératif d'équité sociale et à une exigence de mobilisation optimale du capital humain disponible, en offrant des perspectives concrètes d'insertion socio-économique aux catégories vulnérables et trop souvent marginalisées dans les dynamiques de développement.

7.2. Stratégie de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources financières constitue le défi central de la mise en œuvre du PDC de Badion. Avec un budget prévisionnel de près de 1,5 milliard de FCFA sur cinq ans, soit une moyenne annuelle de près de 292 millions de FCFA, la commune doit déployer une stratégie diversifiée et ambitieuse pour sécuriser les financements nécessaires à la réalisation de son plan d'actions prioritaires. Cette stratégie repose sur quatre leviers complémentaires : l'optimisation des ressources propres de la commune, la mobilisation des transferts de l'État, le partenariat avec les bailleurs de fonds et la coopération décentralisée.

En premier lieu, la commune de Badion doit renforcer sa capacité à générer des ressources propres en améliorant le recouvrement des taxes et impôts locaux. Bien que la base fiscale reste limitée dans une commune à dominante rurale, des marges de progression existent à travers une meilleure sensibilisation des contribuables, une modernisation des outils de gestion fiscale et une professionnalisation des services de recouvrement. L'élargissement de l'assiette fiscale, notamment par la formalisation progressive des activités économiques informelles et le développement de nouveaux secteurs productifs, constituera également un levier stratégique de moyen terme. Par ailleurs, la commune devra explorer les mécanismes innovants de financement, tels que la tarification de certains services communaux et la valorisation de son patrimoine foncier, tout en veillant à ne pas exclure les populations les plus vulnérables.

Le deuxième levier repose sur l'optimisation des transferts financiers de l'État, notamment à travers le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et les fonds sectoriels. La commune devra se conformer rigoureusement aux exigences de performance et de redevabilité qui conditionnent l'accès à ces ressources, en veillant à la qualité de son reporting financier, à la régularité de ses délibérations et à la transparence de sa gestion budgétaire. Une attention particulière sera portée à l'élaboration de Plans Annuels d'Investissement (PAI) cohérents avec les priorités du PDC, afin de maximiser les chances d'obtenir des financements pour les projets inscrits au plan d'actions. La mise en place d'un système informatisé de gestion budgétaire facilitera le suivi des ressources et renforcera la crédibilité de la commune auprès des instances de contrôle.

Le troisième pilier de la stratégie de mobilisation concerne le partenariat avec les bailleurs de fonds et les partenaires techniques et financiers (PTF), nationaux et internationaux. La commune

bénéficie déjà de l'appui de l'AECID (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement) dans le cadre de l'élaboration de ce PDC, et devra capitaliser sur cette relation pour sécuriser des financements additionnels pour la mise en œuvre des projets identifiés. D'autres partenaires tels que l'État, l'OFOR (Office des Forages Ruraux), etc., ont été identifiés comme des sources potentielles de financement. La commune devra développer une capacité de formulation de projets bancables, respectant les standards internationaux, et se doter d'une stratégie de communication institutionnelle pour accroître sa visibilité auprès des partenaires potentiels.

La coopération décentralisée et la mobilisation de la diaspora constituent un quatrième levier prometteur. Les ressortissants de Badion établis en Europe, en Amérique et dans d'autres pays africains ont déjà contribué au développement de la commune à travers des investissements communautaires (construction de mosquées, de salles de classe, d'infrastructures hydrauliques). La structuration d'une association de la diaspora et la mise en place de mécanismes formels de canalisation de ces contributions permettront de renforcer significativement les ressources disponibles. De même, le jumelage avec des collectivités territoriales étrangères, particulièrement dans les pays dont sont issus les partenaires au développement actuels de la commune, pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de financement et de transfert de compétences, tout en renforçant les liens de solidarité internationale.

7.3. Mise en œuvre du plan

La mise en œuvre opérationnelle du PDC de Badion s'appuie sur une organisation structurée et une planification rigoureuse des activités, garantissant une traduction effective des orientations stratégiques en actions concrètes sur le terrain. Cette phase exige une coordination étroite entre les différents acteurs impliqués, une gestion transparente des ressources mobilisées et une capacité d'adaptation face aux imprévus. Le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant et maître d'ouvrage du PDC, assume la responsabilité politique et administrative de la mise en œuvre, tandis que les services techniques, les partenaires et les organisations de la société civile apportent leur expertise et leur contribution opérationnelle.

La première étape de la mise en œuvre consiste en l'élaboration annuelle du Plan Annuel d'Investissement (PAI), qui constitue la déclinaison opérationnelle du PDC pour chaque année budgétaire. Le PAI permet de sélectionner, parmi l'ensemble des projets inscrits au plan d'actions

prioritaires, ceux qui seront effectivement réalisés au cours de l'année, en fonction des ressources disponibles, des priorités conjoncturelles et des opportunités de financement. Ce processus de programmation annuelle doit être participatif, impliquant les commissions techniques du conseil municipal, les services déconcentrés de l'État, les représentants des organisations communautaires de base et les partenaires au développement. Une fois adopté par le conseil municipal et validé par l'autorité administrative, le PAI devient le cadre de référence pour l'exécution budgétaire et la contractualisation avec les prestataires.

7.4. Rôle du conseil municipal

Le Conseil municipal de Badion, constitue l'instance de gouvernance centrale du processus de mise en œuvre du PDC. En tant qu'organe délibérant de la commune, il assume une triple responsabilité : politique, en définissant les orientations stratégiques et en arbitrant les priorités ; administrative, en adoptant les budgets et en contrôlant leur exécution ; et sociale, en assurant la représentation et la participation des citoyens aux décisions qui affectent leur vie quotidienne. Pour remplir efficacement ces missions, le conseil municipal doit fonctionner de manière régulière, transparente et inclusive, en s'appuyant sur ses onze commissions techniques spécialisées et sur le dynamisme de son Bureau municipal.

Les sessions ordinaires du conseil municipal constituent les moments privilégiés de délibération sur les grandes orientations de développement, d'adoption des plans d'investissement annuels et d'examen des rapports de mise en œuvre. Ces sessions doivent être préparées avec soin par les commissions techniques, qui sont chargées d'analyser en profondeur les dossiers techniques, d'auditionner les responsables de projets et de formuler des recommandations argumentées. L'efficacité de ce dispositif dépend largement de la capacité des conseillers à s'approprier les enjeux techniques, à défendre l'intérêt général et à exercer un contrôle démocratique sur l'action de l'exécutif communal. Dans cette perspective, un programme de renforcement des capacités des élus locaux sera mis en place, portant sur la gestion financière, la maîtrise d'ouvrage, le contrôle budgétaire et la gouvernance participative.

7.5. Mécanisme de suivi-évaluation

La mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation rigoureux et opérationnel constitue une condition sine qua non pour garantir l'atteinte des objectifs du PDC et assurer une gestion axée sur

les résultats. Ce dispositif permet d'une part de suivre en continu l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets, d'identifier les écarts par rapport aux prévisions et d'apporter les correctifs nécessaires en temps réel ; d'autre part, d'évaluer périodiquement l'impact des interventions sur les conditions de vie des populations et sur la dynamique globale de développement de la commune. Le système de suivi-évaluation repose sur la définition d'indicateurs pertinents, la collecte régulière de données, l'analyse des performances et la production de rapports destinés à éclairer la prise de décision.

7.5.1. Suivi de la mise en œuvre du plan

Le suivi de la mise en œuvre du PDC consiste en un processus continu et systématique de collecte, d'analyse et d'utilisation de l'information relative à l'exécution des projets et programmes inscrits au plan d'actions prioritaires. Il vise à vérifier en temps réel que les activités se déroulent conformément au calendrier prévu, que les ressources sont mobilisées et utilisées de manière efficiente, et que les réalisations correspondent aux standards de qualité attendus. Ce suivi opérationnel permet d'identifier rapidement les blocages, les retards ou les dérives, et d'engager les actions correctives nécessaires avant que les problèmes ne prennent une ampleur critique. Il constitue ainsi un outil de pilotage indispensable pour l'exécutif communal, les services techniques et les partenaires impliqués dans la mise en œuvre.

7.5.2. Évaluation du plan

L'évaluation du PDC se distingue du suivi par son caractère périodique et par sa vocation à apprécier de manière plus globale et approfondie l'efficacité, la pertinence, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions réalisées. Contrairement au suivi qui se focalise sur la conformité des réalisations par rapport aux prévisions, l'évaluation cherche à mesurer les changements induits par le plan sur les conditions de vie des populations et sur les dynamiques de développement de la commune. Elle vise également à tirer les leçons de l'expérience, à identifier les bonnes pratiques et les facteurs de succès, ainsi qu'à formuler des recommandations pour améliorer la planification et la mise en œuvre futures.

Trois types d'évaluation seront menés au cours de la période de mise en œuvre du PDC. Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 2028, après trois années d'exécution, afin d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs intermédiaires, d'analyser les écarts par rapport aux prévisions et de procéder aux réajustements stratégiques nécessaires pour les deux dernières années du plan. Cette

évaluation, qui sera confiée à un cabinet ou une équipe externe pour garantir l'objectivité et la rigueur méthodologique, permettra de capitaliser les acquis, de corriger les faiblesses et d'optimiser l'allocation des ressources pour la phase finale du PDC. Une évaluation finale sera conduite en 2031, à l'issue de la période quinquennale, pour dresser un bilan exhaustif de la mise en œuvre, mesurer l'impact global du plan sur le développement de la commune et formuler des recommandations pour l'élaboration du PDC de la génération suivante.

CONCLUSION

Le Plan de Développement Communal 2026-2030 de Badion incarne l'ambition collective d'une communauté résolue à prendre en main son destin et à transformer les défis structurels auxquels elle est confrontée en opportunités de progrès partagé. Fruit d'un processus participatif et inclusif, ce plan reflète les aspirations profondes des populations, la vision des élus locaux et l'engagement des partenaires techniques et financiers, en parfaite cohérence avec la Vision Sénégal 2050 et la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029. L'analyse approfondie du profil socio-économique de la commune a mis en lumière des atouts indéniables un potentiel agricole et pastoral considérable, une position géographique stratégique à la frontière gambienne, une population jeune et dynamique, un tissu associatif vivant mais également des contraintes majeures : enclavement persistant, déficit criant en services sociaux de base, agriculture vulnérable aux aléas climatiques et exode rural massif des jeunes. Pour répondre à ces enjeux, le PDC s'articule autour de quatre axes stratégiques complémentaires : le désenclavement et l'accès universel aux services sociaux de base, la modernisation agricole et la sécurité alimentaire, la gouvernance locale et l'inclusion économique des jeunes et des femmes, ainsi que la résilience climatique et la protection des ressources naturelles.

La mise en œuvre de ce plan ambitieux, dont le coût global est estimé à près de 1,5 milliard de FCFA sur cinq ans, constitue un défi majeur qui nécessitera une mobilisation sans précédent de tous les acteurs du développement local. Le succès du PDC dépendra de la capacité de la commune à mobiliser les ressources financières nécessaires en combinant ressources propres, transferts de l'État, financements des partenaires et contributions de la diaspora, mais aussi de l'efficacité des mécanismes de coordination, de la qualité de la maîtrise d'ouvrage communale et de la rigueur du dispositif de suivi-évaluation. Au-delà des aspects techniques et financiers, la réussite reposera fondamentalement sur la volonté politique des élus locaux, l'engagement citoyen des populations et la solidité du partenariat avec l'État et les bailleurs de fonds. Le conseil municipal devra assumer pleinement ses responsabilités en adoptant des décisions éclairées et en maintenant un dialogue permanent avec les citoyens à travers des mécanismes de redevabilité efficaces.

ANNEXES :

Plan d'action prioritaire (PAP) 2026 - 2030

ACTIONS	COÛT TOTAL	2026	2027	2028	2029	2030	PARTENAIRES
Axe 1: Désenclavement et accès universel aux services sociaux de base							
Objectif stratégique : Connecter Badion et garantir l'accès équitable aux services essentiels							
Objectif spécifique 1 : Améliorer durablement l'accès des populations aux services sociaux de base							
Recruter 5 animateurs polyvalents qualifiés et formés	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, MEN
Assurer une dotation adéquate en matériel didactique et pédagogique	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	Commune, MEN, PTF
Construire 5 nouvelles Cases des Tout-Petits	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000			Commune, MEN, PTF
Organiser 5 sessions de formation continue pour les animateurs	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Commune, MEN
Réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable jusqu'aux CTP	12 000 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	Commune, Hydraulique
Construire de 10 nouvelles salles de classe	80 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	Commune, MEN, PTF
Raccorder 10 écoles élémentaires au réseau électrique	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Commune, SENELEC
Construire 20 latrines et des édicules publics	35 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	Commune
Acquérir et distribuer 500 tables-bancs	22 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	Commune, PTF
Étendre le réseau d'adduction d'eau potable aux écoles	18 000 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000	Commune, Hydraulique
Mettre en place une salle informatique au CEM de Saré Ndoumbé	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Commune, MEN
Doter chaque école d'une boîte à pharmacie bien approvisionnée	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Commune
Créer un cantines scolaires dans toutes les écoles élémentaires	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, USDA, PTF
Doter le collège en matériel didactique	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, MEN, PTF
Créer une bibliothèque communale	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, PTF
Renforcer l'installation électrique dans les CEM	10 000 000						Commune, SENELEC

Créer un lycée à Badion							Commune, MEN, PTF
Augmenter la capacité d'accueil en lits des postes de santé	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, MSAS
Assurer un approvisionnement régulier en médicaments essentiels	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune, MSAS, CAMEG
Renforcer les effectifs du personnel de santé							Commune, MSAS
Acquérir une ambulance et des moyens de transport pour le PS	20 000 000	20 000 000					Commune, MSAS, PTF
Construire 3 cases de santé pour améliorer la couverture sanitaire	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Commune, MSAS, PTF
Équiper le poste de santé avec du matériel médical moderne	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, MSAS, PTF
Mettre en place une pharmacie moderne	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, MSAS
Construire un logement de fonction pour la sage-femme du PS de Badion	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Commune
Augmenter et étendre le réseau de mini forages	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Commune, Hydraulique, PTF
Creuser 5 puits pastoraux pour abreuver le bétail	12 000 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	Commune, Hydraulique, DRDR
Former le personnel existant à la maintenance des infrastructures	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	Commune, Hydraulique, OFOR
Allouer un budget pour le bon fonctionnement et l'entretien des forages	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune
Construire de nouveaux édifices publics	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Commune
Acquérir du matériel adéquat pour la collecte et la gestion des déchets	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, ASUFOR
Construire des caniveaux pour l'évacuation des eaux							Commune
Recruter du personnel supplémentaire pour la gestion des ordures	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune
Sous-total Objectif spécifique 1 : Améliorer durablement l'accès des populations aux services sociaux de base	580 500 000						
Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accessibilité territoriale, l'électrification et les communications							
Construire et réhabiliter les routes rurales							Commune, DRDR, PTF
Installer des panneaux solaires et des lampadaires	35 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	Commune, SENELEC, PTF
Raccorder la commune au réseau électrique national		9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	Commune, SENELEC, PTF

Mettre en place un système de transport communal							Commune, PTF
Construire une gare routière dans la commune		3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, PTF
Sous-total Objectif spécifique 2 : Améliorer l'accessibilité territoriale, l'électrification et les communications	35 000 000						
Objectif spécifique 3 : Renforcer l'offre de service dans les secteurs de l'éducation religieuse et professionnelle							
Créer Un Daaras moderne en complément de l'enseignement traditionnel	30 000 000		15 000 000	15 000 000			Commune, MEN, PTF
Installer l'électricité et assurer l'accès à l'eau dans les Daaras traditionnel		4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, Hydraulique, SENELEC
Construire des locaux décents pour les Daaras traditionnels		5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Commune, MEN, PTF
Organiser des sessions de formation pour les maîtres coraniques	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	Commune, MEN
Créer une école de formation professionnelle dans la commune							Commune, Ministère Formation, PTF
Créer 3 nouvelles classes d'alphabétisation	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, MEN, PTF
Sous-total Objectif spécifique 3 : Renforcer l'offre de service dans les secteurs de l'éducation religieuse et professionnelle	53 000 000						
SOUS-TOTAL Axe 1: Désenclavement et accès universel aux services sociaux de base	668 500 000						
Axe 2: Modernisation agricole et sécurité alimentaire							
Objectif stratégique : Assurer la sécurité alimentaire en augmentant les revenus par la modernisation agricole							
Objectif spécifique 4 : Accroître durablement la productivité agricole et les revenus							
Faciliter l'accès à la terre pour les agriculteurs							Commune, DRDR
Garantir un accès équitable aux intrants agricoles							Commune, DRDR, PTF
Accompagner les agriculteurs par des formations techniques	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune, DRDR
Mettre à disposition du matériel agricole moderne (2 tracteurs)	24 000 000		24 000 000				Commune, DRDR, PTF
Renforcer l'accès au financement pour les coopératives agricoles							Commune, DRDR
Construire 5 magasins de stockage dans la commune	75 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	Commune, DRDR, PTF
Construire une chambre froide de 1000 tonnes	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Commune, DRDR, PTF

Aménager 10 périmètres maraîchers dans la commune	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, DRDR
Construire une unité de transformation des fruits et légume							PTF
Créer des parcs à bétail et des couloirs de passage pour les troupeaux	35 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	Commune, DRDR
Aménager et entretenir les mares existantes	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Commune, Hydraulique, DRDR
Mettre en place une pharmacie vétérinaire bien approvisionnée	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune, DRDR
Recruter et former du personnel en santé animale	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	Commune, DRDR
Construire une unité de transformation du lait (laiterie)	50 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Commune, DRDR, PTF
Doter les éleveurs en aliment de bétail	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune, DRDR
Créer des zones aquacoles au niveau des rivières pour la pisciculture	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Commune, DRDR, PTF
Former les pêcheurs aux techniques professionnelles de l'aquaculture	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune, DRDR
Construire un marché moderne							Commune, PTF
Orienter et accompagner la population dans les démarches officielles	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	Commune
Créer un centre de formation professionnelle pour les métiers de l'artisanat	45 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Commune, Ministère Artisanat, PTF
Faciliter l'accès des jeunes artisans au financement et au matériel	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, Institutions Financières, PTF
Sous-total Objectif spécifique 4 : Accroître durablement la productivité agricole et les revenus	405 000 000						
Objectif spécifique 5 : Renforcer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle							
Mettre en place un programme d'accompagnement pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire et de mal nutrition	12 000 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	Commune, MSAS, PTF
Augmenter le nombre de cartes d'égalité des chances délivrées	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Commune, MSAS
Organiser des formations sur la nutrition et la sécurité alimentaire	10 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	Commune, MSAS, DRDR
Sous-total Objectif spécifique 5 : Renforcer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle	27 000 000						
SOUS-TOTAL Axe 2: Modernisation agricole et sécurité alimentaire	432 000 000						
Axe 3: Gouvernance locale et inclusion économique des jeunes et des femmes							

Objectif stratégique : Renforcer la gouvernance locale participative et créer des opportunités économiques							
Objectif spécifique 6 : Renforcer les capacités institutionnelles, la transparence et la redevabilité							
Renforcer les capacités des membres du Conseil Municipal	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, PTF
Mettre en place un budget participatif et améliorer la transparence	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, PTF
Sous-total Objectif spécifique 6 : Renforcer les capacités institutionnelles, la transparence et la redevabilité	35 000 000						
Objectif spécifique 7 : Développer l'entrepreneuriat local et l'accès aux financements							
Organiser des formations professionnelles et d'alphabétisation	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Commune, PTF, Ministère Éducation
Appuyer l'entrepreneuriat (GIE/GPF) et les marchés	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Commune, Institutions Financières, PTF
Faciliter l'accès à la microfinance	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, Institutions Financières, PTF
Sous-total Objectif spécifique 7 : Développer l'entrepreneuriat local et l'accès aux financements	70 000 000						
Objectif spécifique 8 : Renforcer durablement le pouvoir économique et social des jeunes et des femmes							
Réhabiliter et équiper le terrain municipal	35 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	Commune, Jeunesse, PTF
Soutenir et accompagner les ASC existantes	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, Jeunesse, PTF
Organiser des formations pour les acteurs du secteur théâtral	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	Commune, Culture, PTF
Construire un foyer pour les jeunes et les femmes	40 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	Commune, Jeunesse, Femmes, PTF
Appuyer les habitants dans l'obtention de titres de propriété	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, Urbanisme, PTF
Faciliter la construction d'espaces publics	20 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	Commune, Urbanisme, PTF
Sous-total Objectif spécifique 8 : Renforcer durablement le pouvoir économique et social des jeunes et des femmes	133 000 000						
SOUS-TOTAL Axe 3: Gouvernance locale et inclusion économique des jeunes et des femmes	238 000 000						
Axe 4: Résilience climatique et protection des ressources naturelles							
Objectif stratégique : Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et renforcer la résilience climatique							
Objectif spécifique 9 : Restaurer les écosystèmes et renforcer la gestion des ressources naturelles							

Reboisement (100 ha/an) et protection des forêts	25 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	Commune, Environnement, PTF, AECID
Promotion de semences résilientes et agroforesterie	15 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	Commune, DRDR, Environnement
Construction de retenues d'eau pour la production	30 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	Commune, Hydraulique, Environnement, PTF
Sous-total Objectif spécifique 9 : Restaurer les écosystèmes et renforcer la gestion des ressources naturelles	70 000 000						
Objectif spécifique 10 : Renforcer les capacités d'adaptation des populations aux changements climatiques							
Mettre en place des pépinières communales	12 000 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	Commune, Environnement, DRDR
Créer des comités de gestion des ressources naturelles	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Commune, Environnement
Organiser des campagnes de sensibilisation sur le changement climatique	4 000 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	Commune, PTF
Créer un observatoire environnemental communal	8 000 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	Commune, Environnement, PTF
Mettre en place un plan de gestion des ressources naturelles	7 000 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	Commune, Environnement, DRDR
Organiser des échanges avec d'autres communes sur les bonnes pratiques	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	Commune, ARD, PTF
Sous-total Objectif spécifique 10 : Renforcer les capacités d'adaptation des populations aux changements climatiques	41 000 000						
SOUS-TOTAL Axe 4: Résilience climatique et protection des ressources naturelles	111 000 000						
TOTAL PDC 2026-2030	1 449 500 000						

TABLES DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	3
LISTE DES TABLES ET ILLUSTRATIONS.....	5
LISTE DES CARTES	5
LISTE DES GRAPHIQUES	6
LISTE DES IMAGES	6
INTRODUCTION :	7
PREMIÈRE PARTIE : MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE	9
I. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	9
1.1. <i>Phase de préparation</i>	9
1.2. <i>Phase de diagnostic</i>	10
1.3. <i>Phase de planification</i>	10
1.4. <i>Phase de validation</i>	10
1.5. <i>Phase de mise en œuvre</i>	11
II. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE BADION.....	11
2.1. <i>Situation Géographique</i>	11
2.2. <i>Caractéristiques physiques</i>	11
2.2.1. <i>Le climat</i>	11
2.2.2. <i>Les sols</i>	12
2.2.3. <i>La végétation</i>	12
2.2.4. <i>L'hydrographie</i>	13
2.3. <i>Milieu humain</i>	13
2.3.1. <i>Mouvements Migratoires</i>	15
DEUXIÈME PARTIE : DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE	18
III. PROFIL SOCIAL	18
3.1. <i>Éducation</i>	18
3.1.1. <i>Enseignement maternel et petite enfance</i>	18
3.1.2. <i>Enseignement élémentaire</i>	19
3.1.3. <i>Enseignement Moyen et secondaire</i>	22
3.1.4. <i>Enseignements religieux</i>	24
3.1.5. <i>Alphabétisation</i>	25
3.1.6. <i>Formation professionnelle</i>	26
3.2. <i>Santé et action sociale</i>	27
3.3. <i>Hydraulique et Assainissement</i>	31
3.4. <i>Jeunesse, Sports et Culture</i>	32
3.5. <i>Urbanisme, habitat et gestion du cadre de vie</i>	34
3.6. <i>Environnement et changement climatique</i>	35
IV. PROFIL ÉCONOMIQUE.....	38
4.1. <i>Les secteurs productifs</i>	38
4.1.1.1. <i>Agriculture</i>	38
4.1.1.2. <i>Sécurité alimentaire et nutrition</i>	39
4.1.1.3. <i>Analyse de la dimension genre dans le secteur</i>	41

4.1.3.	Élevage.....	43
4.1.4.	Pêche et aquaculture.....	45
4.1.5.	Commerce, artisanat et microfinance.....	46
4.2.	Secteur d'Appui à la Production.....	49
4.2.1.	Transport et Communication.....	49
4.2.2.	Électrification et éclairage public.....	50
V.	PROFIL DE GOUVERNANCE	51
5.1.	Profil des Élus	51
5.2.	Fonctionnement du Conseil Municipal.....	52
5.3.	Dispositif de Bonne Gouvernance	52
5.4.	Participation citoyenne, société civile et redevabilité.....	53
5.4.1.	Prise en compte de la dimension genre.....	53
5.4.2.	Coopération décentralisée.....	55
5.5.	Gouvernance budgétaire	56
5.6.	Performance de la Commune	59
	TROISIÈME PARTIE : PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	60
VI.	PROJECTIONS SCHEMATIQUES DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT	60
6.1.	Vision de développement de la commune à moyen terme.....	60
6.2.	Analyse du PDC, à la lumière des politiques nationales et internationales (Vision Sénégal 2050, SND 2025-2029, ODD, Agenda 2063 de l'Union Africaine)	61
6.3.	Objectifs de développement.....	62
	QUATRIÈME PARTIE : MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET MÉCANISME DE SUIVI.....	65
VII.	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	65
7.1.	Analyse du Plan.....	65
7.2.	Stratégie de mobilisation des ressources.....	67
7.3.	Mise en œuvre du plan.....	68
7.4.	Rôle du conseil municipal.....	69
7.5.	Mécanisme de suivi-évaluation.....	69
7.5.1.	Suivi de la mise en œuvre du plan.....	70
7.5.2.	Évaluation du plan.....	70
	CONCLUSION	72
	ANNEXES :	73